



Synthèse du groupe de travail sur la scène artistique de la métropole lyonnaise

28 février 2007

Initialement, les organisateurs de la démarche Lyon 2020 avaient proposés de réfléchir à un emblème pour les arts et la culture à partir d'une discipline, la danse, qui, certes a connu ces 20 dernières années une formidable aventure et conquis le cœur des habitants de la métropole.

J'ai souhaité que soient élargis les horizons de réflexion, pour laisser place à la prospective, ouvrir les champs du possible, partir de demain en étant attentif aux frémissements, aux nouvelles manifestations de l'art, de la création et de l'esthétique d'aujourd'hui.

C'est pourquoi, notre investigation s'est étendue à la scène artistique contemporaine, comprenant les différentes expressions du spectacle vivant et des arts plastiques et visuels. La base de réflexion reposait sur le paradoxe suivant : toutes (ou presque toutes) les conditions semblent réunies pour que la scène artistique locale soit forte et active. Pourtant, cette dernière reste fragile et ne s'affirme pas suffisamment au plan national et international. Quelles conditions seraient-elles nécessaires à son épanouissement ? Quelles évolutions sont à prendre en compte dans l'environnement des arts aujourd'hui ? Quelle place pour l'action des collectivités ?

Je tiens ici à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé au groupe de réflexion et à saluer la mobilisation des acteurs artistiques et culturels de l'agglomération qui pour le moins fut assidue, active et fructueuse, signe d'une attente forte de leur part quant à la redéfinition d'orientations pour la culture sur le territoire et au rôle que pourrait tenir l'agglomération aux cotés des villes.

Soulignons la maturité des débats, le réalisme des propositions, la responsabilité des acteurs et l'acuité des analyses, notamment sur les questions d'échelle, de territoire, de relation avec les populations. Ainsi, les participants ont-ils manifesté qu'ils n'espéraient pas que le Grand Lyon soit un "guichet" de plus, mais que leurs attentes portaient bien sur des questions de coordination, de mutualisation de moyens, d'aménagement, de fonctionnement en réseaux..

Au fur et à mesure des échanges avec les artistes et acteurs culturels de l'agglomération s'est dégagé le thème de la "résidence", marqueur à la fois de la qualité de vie du Grand Lyon, de sa volonté d'accueillir la scène artistique contemporaine et de lui offrir les meilleures conditions de développement.

Accueillir la création appelle unanimement la mise en œuvre d'un environnement global favorisant la présence d'artistes sur le territoire, se traduisant par la mise en place de lieux de travail, d'outils de communication et d'échanges, d'outils de suivi et d'incitation des élèves sortant des écoles, de positionnement des écoles sur un rang international, de facilités de travail et de vie sur le territoire, de conseil à la production et la gestion des projets artistiques, de capacité à utiliser au mieux les multiples ressources existantes en matière de diffusion sur le territoire pour une meilleure mobilité des artistes. Toutes mesures qu'il restera à détailler et à préciser quant à leur fécondité, et, selon, à leur faisabilité.

En termes d'orientation générale, le groupe a fait référence à un modèle issu du champ économique, celui du pôle de compétitivité. Certainement, ce modèle apparaît propice à l'heure où le financement de la culture et de la création fait question, suite, notamment à la

crise persistante de l'intermittence et au processus inachevé de décentralisation. Chacun s'est accordé que l'on touche à la fin d'un système et que très certainement nous entrons dans une nouvelle ère de la politique culturelle plus construite en lien avec le marché, ce qui amène à poser la question des missions de la puissance publique et des collectivités.

Le modèle du pôle de compétitivité est aussi apparu pertinent pour le principe auquel il renvoie, la définition d'une position d'excellence et de différenciation et par la méthode qu'il propose, celle de l'animation et de la coordination d'un réseau d'acteurs, de la convergence d'intérêts à initier entre formation, recherche, expérimentation, production, diffusion, promotion, communication ; entre les différents modes et systèmes de création. Ainsi, il apparaît que se définir comme un pôle de compétitivité "artistique " ou "culturel" consiste à mettre en œuvre les conditions et l'environnement d'un laboratoire d'une nouvelle économie artistique et, vraisemblablement, d'une nouvelle écologie de la création.

Dans cette optique, le Grand Lyon pourrait tenir un rôle novateur en adaptant les compétences qu'il a su développer en termes de coordination et d'animation dans de nombreux domaines, sans se substituer aux acteurs territoriaux déjà en présence, afin d'assurer le rayonnement et la notoriété de notre scène artistique.

Patrice Beghain
Adjoint au Maire de Lyon à la culture
Conseiller communautaire

Éditorial	3
Composition du groupe de travail	6
Analyse des débats.....	8
Quand un débat entraîne d'autres : de l'emblème à l'action, de la danse à la scène artistique.....	8
Du local au national, l'intrusion du débat des intermittents.....	9
De la politique culturelle publique au soutien public à l'économie artistique, retour vers le local.....	9
Du national au local, la place des agglomérations dans l'économie artistique	11
En conclusion : choix politique et mesures concrètes permettront de créer un environnement global favorisant la présence d'artistes sur le territoire	13
Rappel de la démarche et analyse du travail de groupe.....	14
La démarche.....	14
L'analyse du travail du groupe : mobilisation et réalisme	15
La méthode à adopter s'il fallait continuer les groupes de réflexion	16
Les propositions et orientations du groupe de réflexion.....	16
Réflexions issues du groupe de travail.....	18
Constats.....	18
Le foisonnement artistique sur le territoire.....	18
Les conditions de travail sur le territoire	19
Argent public et légitimité de la subvention.....	20
Enjeux.....	21
Formation (initiale et continue)	21
Espace d'échanges.....	22
Création	23
Diffusion et communication.....	25
Rôle potentiel du Grand Lyon	26
Tableau de synthèse des actions proposées.....	27
Mise en perspective des propositions par abcd.....	28
Annexes : les comptes-rendus des séances.....	29

Composition du groupe de travail

Pilote politique	Patrice Béghain	Adjoint au Maire de Lyon à la culture, Conseiller communautaire
Animateurs	Pierre Francqueville Véronique Frank	Agence abcd Agence abcd
Les membres	Emmanuel Arlot Géraldine Bénichou Stéphane Bonnard Marie-Christine Boulin Cathy Bouvard Christine Bouvier Vincent Carry Jacques Damez Jacky Darne Nathalie Erginot Jocelyne Gazagnes Julie Grange Anne Grumet Gérald Guipont Jeanne Hochard Olivier Houg Jean Lacornerie Antoine Manologlou Denis Plassard Pascal Poulain Juliette Rajon Thierry Raspail Yves Robert Vincent Schmitt Raymond Terracher Nathalie Veuillet M. Villard Guy Walter	Grand Lyon Théâtre du Grabuge Komplex Kapharnaüm Ville de Caluire Les Subsistances Ville de Rillieux-la-Pape Festival nuits sonores Galerie le Réverbère Ville de Rillieux-la-Pape Institut d'Art contemporain Ville de Caluire et Cuire Compagnie MPTA Ville de Lyon Le Radiant Ville de Vaulx-en-Velin Galerie Houg Théâtre de la Renaissance Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape Compagnie Propos Artiste plasticien Maison de la Danse Musée d'Art contemporain École Nationale des Beaux Arts de Lyon Institut d'Art Contemporain Ville de Villeurbanne Là Hors de Ville de Caluire et Cuire Les Subsistances

« L'une des leçons de l'histoire est que tout change.
La politique culturelle n'est plus, vive le soutien
public à l'économie de la vie artistique. »

Philippe Urfalino
Après Lang et Malraux, une autre politique culturelle est-elle
possible ?
N° 304, mai 2004 de la revue Esprit

Comme le cahier des charges le prévoyait, abcd propose ici sa propre analyse des débats en soulignant que si la réflexion est partie d'une interrogation sur l'emblème « danse et arts vivants », elle s'est ouverte progressivement en cours de discussion à d'autres sujets que celui initialement posé. Or, il nous semble que c'est ce détour qu'il est intéressant de retracer et de remettre en contexte dans les discussions actuelles sur l'évolution du modèle français de la politique culturelle. Car, loin de sortir de notre sujet, il nous semble qu'à travers les discussions sur l'emblème d'autres problématiques, très liées à la première, ont été avancées, notamment celles touchant la répartition des rôles entre les villes de la métropole et le Grand Lyon, voire les autres collectivités territoriales et l'État. En d'autres termes, ce qui pourrait être interprété comme un glissement nous éloignant de notre sujet nous y ramène : l'emblème pourrait bien être décrit comme la solution choisie par le grand Lyon pour conquérir et promouvoir sa scène artistique.

Quand un débat entraîne d'autres¹ : de l'emblème à l'action, de la danse à la scène artistique

Au départ, le débat portait sur l'emblème « danse » dans le cadre de la démarche du projet Lyon 2020 destiné à doter le Grand Lyon d'une vision métropolitaine s'inscrivant dans un contexte de concurrence exacerbée entre métropoles françaises et européennes. Rappelons plus précisément que la réflexion était destinée à « explorer, c'est à dire (...) définir avec les élus porteurs les problématiques de travail (enjeux) et (...) proposer un cadre pour les actions futures (stratégies), mobiliser les communautés d'acteurs et réfléchir aux dispositifs d'animation et de promotion qui favoriseront le processus d'emblématisation² ».

Précisons que le Grand Lyon a souhaité élargir l'emblème « danse » à une réflexion plus globale sur la **scène artistique contemporaine**, comprenant les différents champs du spectacle vivant et de l'art contemporain. Ce premier élargissement est intéressant dans la mesure où il marque la volonté de la collectivité de n'être pas identifiée à un secteur artistique particulier, quels que soient les acquis répertoriés dans ce domaine précis par les acteurs existants (la danse en l'occurrence).

Mais cette interprétation est sans doute trop restrictive car il ne s'agit pas uniquement d'un problème de représentativité. Ce désir d'élargissement manifeste sans doute plus fondamentalement le désir de la communauté urbaine de réfléchir de façon plus ouverte à la question artistique sur son territoire, et à son éventuelle intervention dans ce domaine. La question est plutôt celle de l'agir qui se traduit par : comment intervenir en tenant compte des autres collectivités territoriales (villes de l'agglomération, Département, Région) et de

¹ Précisons que l'analyse qui est présentée dans ce premier chapitre est propre à l'expertise d'abcd et n'est pas l'émanation des réflexions du groupe de travail.

² Cahier des charges de la mission confiée à abcd.

l'État pour favoriser l'existence sur le territoire d'une scène artistique forte, tous domaines confondus.

Remarquons que la question du pourquoi n'a pas été posée. Il semble de toute évidence aux interlocuteurs présents que les motifs qui président à l'implantation d'une scène artistique forte vont de soi. Dont acte. Seule la question des outils à mettre en œuvre a été posée.

Du local au national, l'intrusion du débat des intermittents

Cela ne semble pas non plus un hasard si les débats du groupe de réflexion ont alors **reflété des préoccupations nationales** quant au devenir de la création artistique, du rôle de l'État, de celui des collectivités territoriales.

L'introduction dans le débat³ d'une discussion autour de la **crise du statut de l'intermittence** est à ce titre très révélatrice. On perçoit aujourd'hui encore que le conflit n'a pas été réglé ni sur le fond, ni sur la forme en ce qui concerne les principaux intéressés. On comprend surtout qu'il est perçu comme le symptôme d'une remise en cause plus essentielle et plus profonde du modèle français de l'action culturelle et artistique. Or, si l'irruption du thème de l'intermittence lors des ateliers est apparue comme déplacée car ne relevant pas de la compétence des collectivités territoriales, la lecture critique qu'on en fait aujourd'hui doit être plus attentive.

Sans doute la scène artistique nationale s'est sentie pointée du doigt lors de cette crise et est en quête aujourd'hui d'une nouvelle légitimité. Si l'on excepte la dénonciation légitime des abus du système, vraisemblablement liés à l'imprécision d'une définition du statut des ayant droits et des structures qui les emploient, la crise a été vécue globalement comme la rupture d'un contrat tacitement entendu entre la société française et ses artistes. Comme si, en d'autres termes, la société française ne souhaitait plus assumer ses artistes, du moins leurs dépenses sociales, et se désolidarisait d'eux sur ce plan. Conclusion sans doute un peu lapidaire mais le nombre d'artistes qui a fait ressortir cette interprétation est important.

De la politique culturelle publique au soutien public à l'économie artistique, retour vers le local

Plusieurs observateurs attentifs du monde culturel, dont Françoise Benhamou⁴, mais également Philippe Urfalino⁵ à qui nous empruntons cette formulation, ont amplement décrit ce qu'ils pressentent comme l'effondrement de la politique culturelle à la française et l'attente d'un nouveau modèle.

Or que nous disent-ils, chacun à leur façon ? D'une part que l'« on est ici sans doute au terme d'un système », pour reprendre l'expression de Françoise Benhamou, « et que l'on entre dans un nouveau temps de la politique culturelle, devenue plus gestionnaire, pensée en relation et non plus nécessairement en opposition avec le marché (...), le moment

³ La discussion sur le conflit des intermittents a été lancée au cours du second atelier.

⁴ Françoise Benhamou, *Les dérèglements de l'exception culturelle*, Le Seuil, Paris 2006.

⁵ Philippe Urfalino, Préface à la nouvelle édition de *L'invention des politiques culturelles*, in *Revue Esprit*, mai 2004.

(étant) peut-être, avec des moyens publics stabilisés, à un recentrage sur quelques missions clés, pensées et assumées comme des missions de service public ».

Quant à Philippe Urfalino, après avoir redéfini la politique culturelle comme « la représentation du rôle que l'État veut faire jouer à l'art pour changer ou consolider la société avec un ensemble de mesures », il observe que ce temps est révolu, que la notion même de politique culturelle s'effondre, à l'instar des deux figures de l'artiste intellectuel, incarné par Malraux, et du politique réformateur incarné par De Gaulle ou Mendes-France. Bref, pour lui aussi, nous sommes à la fin d'une époque, et s'il ne le dit pas dans les mêmes termes que Françoise Benhamou, la conclusion est similaire : la politique culturelle devra désormais se combiner avec les règles de l'économie artistique.

De notre côté, comment interpréter ces deux conclusions dont on ne peut que relever la justesse, sinon en relevant ce qui y est inclus implicitement : d'une part, que l'abandon du soutien de l'État se reportera sur les collectivités territoriales, ce qui est déjà amplement le cas, et qu'elles devront elles-aussi effectuer des choix parmi les axes et thématiques qu'elles souhaitent défendre ; d'autre part, qu'aucun nouveau modèle économique ne s'impose avec évidence, notamment en ce qui concerne la combinaison économie publique/marché, **ce qui laisse le champ libre aux plus diverses expérimentations sur le terrain.**

Claude Mollard, autre acteur et initiateur en son temps du rôle de l'État dans le domaine de l'incitation artistique, fait certes le même constat⁶ mais juge cependant les carences rencontrées comme étant plus conjoncturelles que structurelles. Pouvait-on en effet attendre de Claude Mollard qu'il accepte le deuil d'une politique dont il a été l'un des principaux artisans. Refusant de jouer les Cassandre, il réclame ici une attitude plus réformatrice que nos deux précédents auteurs et plaide pour une intervention publique renforcée en matière d'aide à la création : « En cas d'absence ou de faiblesse du marché, l'intervention publique est vitale et le rôle de l'État reste légitime pour traiter de la question de la **qualité de l'environnement de la création** », et d'énoncer les mesures sur lesquelles il conviendrait de travailler : valoriser l'image et la pratique du collectionneur pour inciter l'investissement privé ; limiter le poids de la bureaucratie culturelle et réformer les commissions d'achats donnant aujourd'hui un rôle prédominant aux « commissions d'experts » et à la mise en concurrence ; libérer les institutions vouées à la création et passant commande de la tentation patrimoniale ; mettre en place une évaluation régulière des résultats dans le domaine de l'incitation à la création ; imaginer une source supplémentaire de financement par le biais des droits susceptibles d'être perçus via Internet et enfin, former à la pratique artistique dès le plus jeune âge.

Enfin, pour nous en tenir à ces quelques observateurs, concluons sur le fait qu'Emmanuel Wallon, dans le même numéro *Regard sur l'actualité* de juin-juillet 2006, prend acte du fait que si « l'État donne encore le ton par rapport aux collectivités territoriales (mais), sa faculté d'expertise et son magistère du goût faiblissent avec sa position de bailleurs de fonds (...), ayant pris conscience de ce que ses capacités d'aide directe croissent moins vite que les besoins des auteurs et les attentes des récepteurs, il faut qu'il facilite la montée en puissance des autres acteurs publics (villes et communautés urbaines, départements et régions, Union européenne) et privés (SPRD, fondations, associations, entreprises). Il s'agit en quelque sorte de passer progressivement du patronage des arts –fût-il éclairé, sinon inspiré– à l'encouragement public des activités créatrices et à l'élargissement de leur espace dans la société ».

⁶ Regard sur l'actualité, L'État et la création artistique, Bilan et perspective de la politique française en faveur de la création. La documentation Française. n°322 – juin-juillet 2006.

Du national au local, la place des agglomérations dans l'économie artistique

Du côté des collectivités territoriales qu'observe-t-on et qu'en déduit-on ?

D'une part, que le désengagement progressif de l'Etat dans le champ culturel s'observe avec de plus en plus d'évidence. Il suffit de suivre sur les dix dernières années la courbe des crédits de décentralisation. La montée en puissance du rôle des collectivités territoriales pour le développement culturel des territoires est ainsi affirmée, impliquant une **nécessaire réorganisation de la compétence culturelle entre les collectivités territoriales**, et tout particulièrement en ce qui concerne la création artistique.

D'autre part, que toutes les collectivités territoriales ne pourront se mobiliser de la même manière sur le front culturel et artistique.

Les départements, trop limités dans leur budget par le renforcement de leur rôle social et de l'inflation des dépenses qui y sont relatives, resteront vraisemblablement un partenaire réel mais nécessairement limité sur les domaines qui sont les siens : schémas d'enseignements artistiques (loi du 13 août 2004), archives, lecture publique, archéologie et patrimoine. Rares sont ceux qui tenteront, faute de moyens véritables, de sortir de ce cadre.

Les villes, qui ont été les principaux et véritables acteurs de la décentralisation culturelle depuis les années 1960, ont vraisemblablement atteint aujourd'hui les limites de leur capacité d'intervention dans le domaine de l'action culturelle et artistique. C'est sur elles que les plus fortes contraintes ont pesé durant les trente dernières années, tant en investissement qu'en fonctionnement. Elles apparaissent désormais contraintes par des territoires trop étroits qui limitent la mobilité artistique, et des budgets immédiatement accaparés par les institutions culturelles et artistiques de centralité qu'elles accueillent.

Restent les Régions et les communautés d'agglomération qui disposent chacune de marges de manœuvre non négligeables, mais dont les actions devront être façonnées en fonction de leur capacité à agir au mieux sur leurs territoires respectifs.

On notera, en ce qui concerne les régions, que les récentes orientations se font en direction du soutien à la création et à la diffusion artistiques, dans le domaine des arts plastiques et du spectacle vivant notamment, mais surtout par la prise en charge des formations artistiques professionnalisantes. Bien sûr, ce cadre, dessiné à grand trait, peut encore évoluer très largement et laisser place à des initiatives particulières⁷ mais il restera globalement un cadre dédié à des actions d'accompagnement.

On comprend ainsi pourquoi le regard se porte naturellement sur les collectivités intercommunales qui ouvrent des perspectives nouvelles : elles ne sont tenues à aucune obligation dans le domaine culturel et artistique, mais disposent mutadis mutandis d'une liberté d'action et de moyens dont aucune autre collectivité ne bénéficie, pour peu que la compétence ne se borne pas à absorber l'ensemble des charges de centralité supportées par la ville centre, étouffant *de facto* toute capacité d'intervention.

Le Grand Lyon, territoire de résidence et laboratoire d'une nouvelle économie artistique

L'intérêt des débats qui ont été menés lors des séances du groupe de réflexion est qu'à aucun moment la question d'une éventuelle compétence de l'agglomération n'a été posée d'emblée comme une exigence revendiquée par les acteurs présents ou comme

⁷ Citons ici le travail mené par la région Rhône-Alpes et la convention triennale signée avec 26 établissements de spectacle en faveur de la création : accueil de compagnies en résidence, coproductions de spectacles, aides à la diffusion sur le territoire et constitution d'une « scène régionale ».

une nécessité imposée aux politiques. L'approche de ce nouveau thème, néanmoins présent dans tous les esprits, s'est faite sur un mode plus réaliste et non revendicatif⁸ et c'est dans les termes suivants que nous synthétiserions les avancées :

en ce qui concerne le positionnement :

- il est clair que l'agglomération ne souhaite pas être identifiée à un registre artistique donné tel que la danse, fut-il très correctement représenté sur le territoire, tant par une institution, un événement, qu'un ensemble d'acteurs fortement présents sur la scène nationale et internationale ;
- sans doute même, ne souhaite-t-elle pas être identifiée aux multiples registres artistiques présents sur son territoire, quels qu'ils soient ;
- il est apparu par contre avec beaucoup d'évidence que la notion de « **résidence artistique** » prenait ici une résonance particulière, portée vraisemblablement par une réelle capacité du territoire à mettre ses multiples aménités urbaines au service d'une image de marque « résidentielle ». Sans doute touche-t-on là à une « marque de fabrique » du territoire lyonnais qui se décline ici dans le domaine artistique, objet du débat ;

en ce qui concerne les modes opératoires :

- l'idée s'est imposée qu'il était nécessaire d'imaginer le rôle de l'agglomération dans le domaine artistique en veillant à ne pas se substituer aux acteurs territoriaux présents par ailleurs mais qu'il convenait de jouer au mieux de l'échelle supra-municipale qui implique d'évidence **un rôle de coordonnateur présent sur toute la chaîne artistique, de la formation à la diffusion - sorte de plate-forme d'action, de réflexion et de dialogue** ;
- ce rôle de coordonnateur se substitue à celui d'acteur lorsque l'agglomération dispose des compétences et des outils : la maîtrise du foncier et notamment des friches industrielles permet en effet au Grand Lyon d'être ici l'acteur principal de la création de résidences et d'ateliers ;
- l'important est ici de souligner le rôle essentiel que la communauté d'agglomération peut être en mesure de jouer, au yeux des intervenants présents aux débats, pour **favoriser un environnement propice à la création** ;

en ce qui concerne l'approche économique :

c'est sans doute en matière d'économie que l'approche du Grand Lyon peut être la plus novatrice faisant ainsi de l'agglomération le laboratoire d'une nouvelle économie de la scène artistique, notamment en jouant la carte d'un rapprochement avec le marché :

- en ce sens l'idée d'une fondation du mécénat qui capitaliserait l'image des grandes institutions culturelles lyonnaises auprès des grandes entreprises ou des grands groupes industriels, libérant ainsi un budget public qui leur est habituellement affecté et qui serait destiné à promouvoir la scène artistique est une piste qui demande à être affinée ;
- l'idée d'une aide apportée aux acteurs du marché⁹ (galeristes, producteurs, ...) qui permettrait d'agir indirectement sur l'émergence et la structuration d'une scène artistique en est une autre.

⁸ Ce qui est loin d'être le cas dans toutes les collectivités où les acteurs culturels et artistiques sont invités à s'exprimer.

⁹ On connaît les tentatives orchestrées (Résonance) par la biennale d'art contemporain d'un rapprochement avec les acteurs privés, notamment les galeristes, on sait aussi les difficultés de cette démarche à aboutir.

Ce qu'il est important de souligner, c'est que les acteurs culturels font preuve d'une maturité certaine quant au rôle potentiel du Grand Lyon puisqu'ils assurent ne pas vouloir trouver un guichet supplémentaire avec la prise de compétence de la Communauté Urbaine. Cependant, il restera de **l'ambiguïté** quant à leur demande de soutien supplémentaire à la création **tant que le Grand Lyon n'aura pas clairement affiché sa volonté et son rôle** en tant qu'acteur du développement culturel de la métropole lyonnaise.

En conclusion : choix politique et mesures concrètes permettront de créer un environnement global favorisant la présence d'artistes sur le territoire

L'emblème du Grand Lyon pour les questions culturelles ne doit pas rester limité à un champ artistique, mais être plutôt marqueur d'une démarche, d'un objectif de développement culturel et artistique.

Un emblème fort pourrait également être celui de la « **résidence** », marqueur à la fois de la qualité de vie du Grand Lyon et de sa volonté d'accueillir la scène artistique contemporaine et de lui offrir les meilleures conditions de développement. Accueillir la création appelle aux yeux de tous les intervenants la mise en œuvre d'un **environnement global** favorisant la présence d'artistes sur le territoire : outils de communication et d'échanges, outils de suivi et d'incitation des élèves sortant des écoles, positionnement des écoles sur un rang international, facilités de travail et de vie sur le territoire, conseil à la production et la gestion des projets artistiques, capacité à utiliser au mieux les multiples ressources existantes en matière de diffusion sur le territoire pour une meilleure mobilité des artistes, ... Toutes mesures qu'il reste à détailler et à préciser quant à leur faisabilité.

L'emblème n'est plus en ce sens un **drapeau vecteur d'une image** mais une **compétence forte** appelant des choix politiques et la mise en place de mesures concrètes. Ce qui sera visible et reconnu par les acteurs culturels, les partenaires et la population sera le résultat d'une **politique engagée en faveur de la création artistique**.

De fait, ce qui pouvait paraître comme le glissement d'un débat (emblème) à un autre (les mesures pour favoriser la scène artistique locale), en passant par le constat du déclin ou de l'abandon de l'État quant aux politiques d'incitation et de soutien à la création artistique, forme un cadre cohérent d'argumentation partagée entre les différents participants des ateliers.

La conclusion est sans doute qu'au delà des mesures qui pourront être prises, devra se manifester un choix politique fort guidant l'affirmation d'une intervention volontariste du Grand Lyon dans la culture. Sans cette prise de position et sa contextualisation quant au constat qui est fait au plan national, aucun emblème dans le domaine des arts ou de la culture ne sera véritablement représentatif du Grand Lyon.

Rappel de la démarche et analyse du travail de groupe

La démarche

Rappel de la commande

Dans le cadre de la démarche prospective "Lyon 2020" menée par le Grand Lyon, la Communauté urbaine a confié à abcd, agence de conseil dans le domaine culturel, une mission d'accompagnement de la réflexion portant sur le volet culture.

La mission d'abcd a été de constituer et d'animer le groupe de réflexion autour de la scène culturelle de l'agglomération lyonnaise, qui rassemblait des élus du Grand Lyon ainsi que différents acteurs culturels du territoire.

Pour ce faire, abcd a tout d'abord travaillé avec le Grand Lyon à re-préciser les objectifs et attendus des séances du groupe de réflexion.

De l'emblème « danse », le sujet a été élargi à la scène artistique contemporaine du Grand Lyon entendue au sens des arts vivants (théâtre, danse, arts de la piste et de la rue, musiques actuelles) et arts plastiques.

La base de travail du groupe de travail a été définie à partir du paradoxe suivant : la présence d'un dispositif institutionnel fort sur le territoire lyonnais, mais une scène artistique contemporaine qui paraît faible. La question posée est celle de la raison de ce décalage et des actions à mener pour renforcer les conditions de travail de la scène artistique.

La méthode mise en œuvre

Une liste de personnes à rencontrer a été établie à partir des indications du Grand Lyon et de l'élu pilote du groupe de réflexion, Patrice Béghain, et complétée lors d'entretiens téléphoniques avec des personnes ressources au niveau national.

Abcd s'est efforcé de rassembler à la fois des responsables d'institutions culturelles lyonnaises et des artistes œuvrant sur le territoire de la métropole. Le Grand Lyon a directement invité des élus des communes appartenant au territoire.

Le nombre de participants au groupe de réflexion a volontairement été limité afin de faciliter les échanges et de conserver une densité à la réflexion du groupe.

En amont des réunions, abcd a mené des entretiens en face à face ou par téléphone avec tous les acteurs culturels participants au groupe de réflexion pour présenter la démarche du Grand Lyon et les objectifs des séances, avoir un retour sur leur propre expérience de travail sur le territoire et s'assurer de leur intérêt pour participer à une telle démarche. La quasi totalité des personnes contactées ont été favorables à la démarche. Un certain nombre nous a également renvoyé vers d'autres participants possibles, ce qui a permis de compléter la liste des personnes invitées.

Le déroulement des séances

L'organisation des séances a été la suivante :

- **première séance** : témoignages d'artistes et de compagnies artistiques sur leur parcours et les conditions de travail sur le territoire de la métropole lyonnaise.
- **deuxième séance** : premières propositions autour des constats proposés par l'agence abcd quant aux conditions nécessaires au bon développement d'une scène artistique.
- **troisième séance** : développement de propositions à partir de la liste de propositions rassemblée par abcd, avec discussion.

Entre chaque séance, abcd a eu une réunion avec le Grand Lyon pour faire le bilan de la séance précédente et proposer l'organisation de la séance suivante, décidant par exemple de remettre l'accent sur tel ou tel champ artistique.

Entre la deuxième et la troisième séance, abcd a mené un entretien téléphonique avec la plupart des participants pour recueillir leurs propositions d'actions concernant les constats développés lors des deux premières séances.

L'analyse du travail du groupe : mobilisation et réalisme

Il faut souligner que la **mobilisation des acteurs culturels de l'agglomération a été forte** pour participer aux réunions du groupe de travail. Les entretiens préparatoires menés en amont de ces séances ont permis de mobiliser des interlocuteurs très motivés par la perspective de participer à un débat s'inscrivant dans une nouvelle échelle, celle du territoire du Grand Lyon. Cet investissement s'est traduit par une forte participation au groupe de réflexion, 18 à 19 personnes ayant été présentes lors des trois séances. **La mise en place de ces séances de réflexion répondait donc à une attente certaine des acteurs du territoire.**

Le parti pris de croiser les différents champs artistiques a permis aux participants de confronter leurs différentes expériences et de mettre au jour une certaine communauté d'enjeux pour la création artistique, sans pour autant minimiser les spécificités de chacun. **Ces échanges entre scènes artistiques souvent isolées les unes par rapport aux autres dans ce type de débats ont constitué un autre point fort** de ces séances.

La règle du jeu posée par abcd (témoignages d'expériences personnelles, propositions concrètes, pas d'interpellation directe des politiques) a été complètement respectée par tous les participants. La qualité des interventions a permis une densité des débats et une progression entre les différentes réunions, avec la discussion de propositions de plus en plus élaborées.

Les **propositions émises sont réalistes**, montrant notamment que les artistes et responsables de compagnies sont eux-mêmes bien conscients des questions d'échelle et de territoire, et s'inscrivent en cela pleinement dans les débats nationaux. Ainsi les participants ont bien souligné qu'ils n'attendaient pas du Grand Lyon d'être un « guichet » de plus, mais que leur attente était bien en termes de coordination et de mutualisation de moyens.

Il est bien entendu que les propositions émises lors de ces réunions nécessitent la **poursuite d'un travail de faisabilité** pour en approfondir le bien-fondé, hiérarchiser les actions à mener en priorité, et évaluer les conditions de leur mise en œuvre (implications en termes de projet, de partenariat, de financement, ...).

La méthode à adopter s'il fallait continuer les groupes de réflexion

Les participants ont souligné à plusieurs reprises **l'intérêt de continuer à participer régulièrement à des réunions de réflexion** au niveau de l'agglomération. Ces réunions pourraient être organisées sous forme de sessions avec des thématiques différentes.

Il est **important de préciser le statut de ces réunions** : réunions d'échanges, de décision, et ce afin d'éviter les déceptions dues à un décalage entre les attentes des participants et la mise en œuvre de leurs propositions.

Il est essentiel de **ne pas multiplier des consultations des acteurs culturels qui ne soient pas suivies d'effet**, et qui risqueraient de créer un effet de lassitude et de désengagement des différents acteurs.

Pour cela, il faut notamment chercher à impliquer davantage les élus tant des communes que du Grand Lyon afin d'assurer un véritable suivi de ce type de réunion.

Les propositions et orientations du groupe de réflexion

Devenir un pôle de compétitivité « culture »

Les compétences attendues pour le Grand Lyon ont été définies par le groupe de réflexion sous l'angle de **l'animation** et de **la coordination**.

Le Grand Lyon pourrait ainsi se fixer comme cadre celui de devenir un **pôle de compétitivité « culture »** reconnu au plan national, à l'image des pôles de compétitivité relatifs à la santé, aux nanotechnologies, etc.

Le principe même du pôle de compétitivité a été défini comme étant de chercher à créer des partenariats et à mettre en place des réseaux entre les différents modes et systèmes de création.

La fonction du pôle de compétitivité est multiple :

- coordonner acteurs et producteurs,
- mutualiser les outils,
- assurer une communication commune,
- lier recherche et enseignement, observer les points forts et les faiblesses des acteurs et des actions afin de dégager les améliorations possibles,
- assurer l'attractivité des territoires.

L'**emblème « résider »** a été proposé pour représenter l'image qui pourrait qualifier le rôle du Grand Lyon pour le développement artistique du territoire.

La nécessité d'études complémentaires

Il a semblé indispensable de mener des études complémentaires pour mesurer faisabilité des actions proposées par le groupe de réflexion¹⁰.

¹⁰ Ces propositions sont détaillées dans les pages suivantes.

- La proposition de créer une **fondation pour le mécénat** est à approfondir.
- La proposition de mettre en place un **site Internet dédié à la culture** à l'échelle du Grand Lyon.
- Un travail en coordination avec les services économiques et urbanisme du Grand Lyon devrait permettre de déterminer la faisabilité de la proposition relative à l'utilisation des **friches**.
- La proposition d'**observatoire des pratiques artistiques et culturelles** doit également être approfondie, afin d'en déterminer l'échelle territoriale.
- La question des **relations avec les autres territoires de la culture** devra être prise en compte lors de ces analyses de faisabilité, interrogeant notamment l'articulation des compétences entre les différentes collectivités.
- La question de **l'articulation de la scène artistique avec la scène virtuelle** est également un champ de réflexion qu'il conviendrait d'approfondir.

En conclusion , le groupe de réflexion a proposé :

- Un emblème : « **résider** »
- Des principes d'intervention : animer, coordonner, mettre en réseau.
- Une priorité d'action : la **sensibilisation** et l'**accompagnement** des **élus** des communes du Grand Lyon sur la question du développement artistique et culturel.
- La nécessité d'approfondir les propositions énoncées à travers des **études spécifiques de faisabilité** : fondation pour le mécénat, site internet, observatoire des pratiques culturelles, utilisation de friches, lien scène artistique – scène virtuelle.

Réflexions issues du groupe de travail

Les constats et propositions présentés ci-dessous sont issus des réflexions du groupe de travail lors des trois séances.

Les recommandations de l'agence abcd sont présentées dans la note analytique ci-dessus.

Constats

Le foisonnement artistique sur le territoire

Le constat de départ proposé au groupe de travail est le suivant : malgré la présence de grandes institutions sur le territoire du Grand Lyon et certaines évolutions récentes, le territoire semble manquer d'un véritable foisonnement artistique.

Plusieurs éléments de réflexion ont permis d'approfondir ce constat.

- **Ancrer**

Le territoire héberge des lieux de formation artistiques de grande qualité permettant d'attirer de nombreux futurs artistes. Mais une fois leur formation achevée, ceux-ci sont nombreux à quitter l'agglomération pour rejoindre des villes à la dimension artistique internationale plus reconnue, notamment les danseurs et les artistes plasticiens. Il ne s'agit pas tant d'empêcher les jeunes artistes de se déplacer et d'aller enrichir leur travail d'expériences extérieures au territoire que de les inciter à faire de l'agglomération lyonnaise leur base principale de travail.

- **Reconnaître les nouveaux langages**

Se pose la question de la visibilité et de la reconnaissance d'une scène artistique peu identifiée par les acteurs locaux car différente des champs artistiques les plus classiques. En effet, un décloisonnement fort marque l'évolution des propositions artistiques contemporaines, avec l'expression d'un langage artistique transversal, qui n'a pas forcément sa place dans les institutions les plus repérées de l'agglomération lyonnaise et qui manque de visibilité.

- **Favoriser un vivier de création**

Les communes peuvent avoir la tentation de rechercher le visible, l'élite de la création artistique, sans permettre l'épanouissement d'artistes et compagnies moins repérés, encore en devenir.

Or, la vitalité de la création sur un territoire naît précisément de la multiplicité des propositions artistiques, même de qualités inégales, d'où peut émerger le meilleur de la création par un phénomène d'entraînement. La présence d'artistes et de compagnies de niveaux différents, d'expériences diverses, est ainsi indispensable pour développer l'émulation entre artistes et former le regard du public. Le travail des « petites » compagnies, d'artistes qui ne se produisent pas dans les grandes institutions est essentiel à la mise en place d'une création artistique intense.

- **Résider**

Cette même effervescence attire des artistes extérieurs au territoire et les incite à rester au-delà du seul temps de diffusion, ce qui est nécessaire pour bénéficier d'un vivier artistique fort. Pour cela, il faut des lieux pour que les artistes puissent se retrouver, ainsi que des occasions de rencontre. Ce foisonnement artistique va au-delà de la présence des seuls artistes sur un territoire, d'autres champs de la création (industries de la mode, ...) au sens plus large y sont sensibles.

Les conditions de travail sur le territoire

Statut de l'artiste

La question du statut de l'artiste se pose au niveau national et dépasse les seuls enjeux du territoire du Grand Lyon. Le statut de l'artiste plasticien et celui de l'artiste du spectacle vivant diffèrent.

Pour les artistes plasticiens, il existe peu d'aides à la création, et notamment pas de statut d'intermittent. Il ne peut donc compter que sur la vente de sa production. Ainsi, pour un jeune artiste plasticien qui veut s'assurer un revenu minimum, la démarche la plus commune est de devenir salarié (souvent enseignant), ce qui diminue le temps consacré à la création et complique la réalisation d'expositions. Certains glissent vers l'intermittence pour bénéficier d'un statut leur permettant de continuer à travailler, notamment à travers la multiplication des performances.

Le débat ne peut donc être de la même nature que pour les arts vivants, et les **réponses à apporter aux questions de création doivent être différenciées.**

Pour les collectivités, cela peut se traduire par des stratégies d'accompagnement des artistes à la sortie de l'école, tout en sachant que les entités publiques ne peuvent prétendre se substituer au marché privé, aux expositions au sein de galeries et à l'achat d'œuvres par des collectionneurs.

La question est différente pour les acteurs du spectacle vivant, dont le statut d'intermittent est en train de fortement évoluer au niveau national. Ainsi, il sera bientôt obligatoire pour les compagnies de rémunérer les heures de répétition des artistes, ce qui représente un réel danger pour l'économie du spectacle vivant, qui dissociait jusqu'ici le temps salarié du temps travaillé. La vitalité de la scène artistique risque d'en être fragilisée puisque seules les compagnies subventionnées pouvant payer les heures de répétition pourront continuer à travailler.

Cette question représente un véritable enjeu pour la création au niveau national, sur lequel les collectivités ne peuvent pas intervenir directement. La mention de ce contexte permet néanmoins de comprendre le rôle essentiel que les collectivités doivent avoir pour sauvegarder la diversité artistique sur leur territoire.

Pour **renforcer une économie de la création fragilisée** par les évolutions du statut de l'intermittence, les collectivités territoriales devraient se concentrer sur le soutien aux compagnies en favorisant **l'amélioration de leurs conditions de travail** (lieu de travail, aide à la production...).

Relation artiste - institution

- **Tout pour les institutions ?**

Aux yeux des participants, les villes du territoire semblent favoriser les grandes institutions au détriment du soutien aux compagnies artistiques, pourtant essentielles au foisonnement artistique. Les villes les plus modestes ont d'autant moins les moyens de subventionner des compagnies lorsqu'elles bénéficient sur leur territoire d'un équipement culturel fort, mobilisateur de financements importants. Pour les collectivités qui ne peuvent tout subventionner, un équilibre est à trouver entre les subventions aux institutions et celles aux artistes et compagnies.

- **L'institution pépinière**

Cependant **les institutions ne doivent pas artificiellement être opposées aux artistes**, alors qu'elles sont souvent les relais de la création. Les enjeux de développement artistique leur sont communs.

Les institutions interviennent à différents niveaux de la création artistique, formant les artistes, produisant ou co-produisant leurs créations. Elles peuvent également mettre des lieux de travail ou de répétition à disposition des artistes, avec toutefois des limites importantes en termes de disponibilité car les compagnies qui y sont programmées répètent dans les mêmes espaces.

- **Le rôle des institutions**

Ce n'est pas forcément aux grandes institutions culturelles de financer tous les artistes et compagnies en les produisant. Par exemple, des compagnies qui ne sont pas à l'échelle ou au niveau pour passer sur les grandes scènes de l'agglomération, qui ont des modes de représentation et de travail différents de ceux de l'institution, ne sont pas toujours intéressées pour s'y produire.

De même, tous les artistes ne recherchent pas de convention avec une collectivité publique ou une institution culturelle, et peuvent au contraire être attachés à garder leur liberté. En effet, les collectivités mettent comme condition à la subvention de compagnies leur ancrage sur le territoire, alors que les compagnies, si elles travaillent sur un territoire donné, restent itinérantes pour la diffusion de leur travail. Il y a donc un décalage entre les conditions d'attribution d'une subvention par une collectivité avec les réalités du travail artistique.

- **Un lieu propre ?**

Disposer d'un lieu propre de travail est également senti par certains participants comme un risque d'enfermement, difficilement conciliable avec leur effort de travailler avec et vers l'extérieur, de se développer sur d'autres territoires.

Argent public et légitimité de la subvention

- **Offrir des conditions de travail attractives**

La légitimité du financement public de l'action artistique a également été une préoccupation des participants. Si les subventions permettent de soutenir des productions artistiques qui ne sont pas rentables, il existe des terrains sur lesquels la subvention publique ne peut pas être engagée, comme dans les arts plastiques où le public ne peut prétendre se substituer au marché privé, seul garant de l'autonomie financière d'un artiste plasticien. S'il n'est pas possible d'instaurer un marché artificiel, les collectivités de l'agglomération peuvent cependant encourager l'installation d'artistes sur le territoire en offrant des conditions de travail artistique attractives. En effet, il est tout à fait possible pour un artiste d'avoir son lieu de vie et de travail sur le Grand Lyon, et d'être exposé dans une galerie à Paris ou dans une autre ville.

- **Comment sélectionner ?**

Pour l'ensemble des champs artistiques se pose la question des critères de sélection des artistes subventionnés. Comment choisir les artistes et les compagnies qui doivent être subventionnés ? Avec quels objectifs ?

Plusieurs élus affirment leur souci de permettre une nécessaire diversité artistique et donc de ne pas soutenir uniquement les réseaux les plus repérés. Des **instances de dialogue, d'évaluation des propositions artistiques à subventionner doivent-elles être créées ?**

Enjeux

Formation (initiale et continue)

Problématique

Beaucoup de formations existent sur le territoire, mais il n'existe actuellement pas d'inventaire exhaustif qui permette de les identifier, ni d'analyse des stratégies d'accompagnement et d'insertion professionnelle mises en place par les écoles. Or l'articulation entre l'école et les premiers projets de création est essentielle.

Comment les établissements de formation peuvent-ils mettre en œuvre une **stratégie concertée** pour attirer de jeunes artistes ? Comment amener les établissements existants à travailler ensemble pour aller au-delà de leur mission première de formation initiale ? Il semble en effet nécessaire que ces lieux soient également des espaces de discussion, de débats, et de formation continue vers lesquels les artistes peuvent naturellement aller.

Concernant les arts plastiques, il n'existe pas réellement de notion de formation continue. Les arts plastiques étant a priori un art plus « solitaire » que les arts vivants dans la pratique, la mise en place d'échanges permettant de favoriser la rencontre des artistes constituerait un atout à l'installation d'artistes sur le territoire.

Propositions

- Pour faciliter la sortie d'école des jeunes artistes, mettre en place une stratégie globale des établissements de formation artistique sur le territoire.
- Pour cela, il faut tout d'abord réaliser un inventaire des stratégies d'insertion professionnelle des différentes écoles sur l'agglomération, en s'appuyant sur la démarche menée par l'AMDRA et en la complétant pour les arts plastiques.
- Proposer des **bourses** pour les post-diplômes des élèves en école artistique, y compris et surtout ceux qui ont lieu à l'étranger. Un élève en post-diplôme à l'étranger contribue à la renommée de son école et du territoire.
- Mettre en place des **associations d'anciens élèves** des écoles artistiques, voire une seule association regroupant tous les anciens élèves des formations sur l'agglomération. Il serait également intéressant **d'étendre les coopérations avec des**

écoles non artistiques présentes sur l'agglomération, comme ce que fait l'Ecole des Beaux-arts et l'ENSATT avec l'ENS.

- Créer des **temps de rencontre** à destination des jeunes artistes pour lesquels la formation continue est essentielle. Cette préoccupation rejoint celle de l'accompagnement des artistes, à travers la mise en place progressive de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Espace d'échanges

Problématique

Si les institutions, les lieux physiques ne manquent pas sur l'agglomération, **il semble manquer sur le territoire du Grand Lyon un espace critique** pour échanger autour de la scène artistique de façon transversale.

Il ne s'agit pas tant de disposer d'un nouveau lieu que de mettre en place une organisation permettant la circulation de l'information, la rencontre et les débats entre artistes, responsables d'institution, élus et responsables municipaux en charge de l'action culturelle. L'élaboration d'une réflexion collective au niveau de la communauté urbaine permettrait ainsi aux différents acteurs culturels de se rencontrer, de monter des projets en commun et de mutualiser les moyens existants.

De même, un **certain cloisonnement** apparaît entre certains acteurs culturels qui travaillent pourtant autour des mêmes champs artistiques.

Ainsi pour les arts plastiques, il n'y a pas aujourd'hui de collaboration entre institutions et galeries, alors qu'elle est essentielle pour valoriser la création artistique du territoire.

Propositions

- Créer les conditions d'un débat et de rencontre par la **mise en œuvre d'un espace dédié à la scène artistique sur le territoire métropolitain**. Il ne s'agit pas nécessairement de créer un lieu physique, il peut plutôt prendre la forme de rencontres thématiques, des publications régulières. Cet espace devrait être transdisciplinaire, complémentaire des pôles ressources existants à l'échelle de la région.
La question de la prise en charge de l'animation d'un tel lieu doit être précisée pour déterminer quelle entité ou institution pourrait animer cet espace de dialogue.
- Encourager la **collaboration entre les galeries et les institutions**. Il ne s'agit pas tant de proposer un soutien financier continu aux galeristes que d'assurer une reconnaissance de leur travail, qui devrait être relayé par les institutions sur le territoire de l'agglomération. Un soutien financier pourrait plutôt être apporté sous forme de projets mixtes, par exemple à travers l'organisation d'expositions communes institution-galerie.
- Ne **pas confondre diffusion culturelle et recherche artistique**, comme souvent les collectivités peuvent être tentées de le faire aujourd'hui. Il est nécessaire de soutenir les deux aspects de la création artistique et donc ne pas seulement privilégier le soutien à l'événementiel, au visible. En ce sens, il pourrait être intéressant de mener à nouveau des **actions de sensibilisation des élus**, avec des visites de lieux ressources

(fabriques artistiques, studios de répétition, ...) comme le faisait par exemple la DRAC il y a quelques années.

Création

Problématique

- **Des lieux de travail insuffisants sur l'agglomération.**

Toute proposition artistique n'est pas nécessairement liée à une production directement visible du public, et la création, notamment pour les arts du corps, a besoin de lieux de travail propres, indépendants de la diffusion, permettant l'entraînement physique quotidien.

Les grandes institutions culturelles de diffusion ne peuvent assumer seules la mise à disposition de ces espaces de travail. Ceux-ci, dissociés des espaces de diffusion sont nécessaires pour abriter le travail des artistes, de type studios de répétition.

Les Substances répondent en partie à cette attente, mais les espaces de travail qui y sont disponibles ne peuvent suffire à répondre aux besoins des compagnies et artistes pour l'ensemble du territoire du Grand Lyon. Or de bonnes conditions de travail sont essentielles pour favoriser une réelle densité artistique sur le territoire.

Si certaines compagnies disposent de leur propre lieu de travail, signe d'une volonté de s'ancrer sur le territoire, cela implique pour elles des contraintes financières et de gestion. Pour autant, chaque artiste n'a pas besoin d'un lieu de travail propre, d'autant plus que le parcours de création implique une forte mobilité difficilement compatible avec l'attachement à un lieu. Il s'agit plutôt de **favoriser des lieux partagés**, avec un fonctionnement souple. L'utilisation de lieux de travail par plusieurs compagnies et artistes, travaillant sur différents champs artistiques, permet de nourrir les créations artistiques elles-mêmes, et font de ces espaces des lieux de rencontre et de débat appréciés des artistes.

- **Des potentialités importantes existent pour répondre à ce besoin de lieux de travail.**

Il existe des lieux sur le territoire qui pourraient devenir des espaces de travail et qui sont actuellement sous-utilisés ou ne sont pas repérés comme tels. Une coordination entre les différents projets artistiques au niveau de l'agglomération permettrait de rapprocher les besoins et les potentialités en termes de lieux.

Ainsi le Grand Lyon dispose de réserves foncières importantes (friches), qui pourraient être utilisées provisoirement par des artistes. Même si ces espaces ne sont pas pérennisés, ils permettent de soulager matériellement des compagnies durant plusieurs mois, avec toujours le défaut d'investir de l'argent public et l'énergie des compagnies dans des lieux précaires voués à la disparition.

Les nombreux théâtres de l'agglomération lyonnaise situés sur des communes périphériques pourraient également servir de lieux de travail et de création. Les lieux de diffusion pourraient héberger systématiquement le travail de création en sus des répétitions inhérentes à toute production. Cependant une attention particulière devrait alors être portée à leurs moyens de fonctionnement qui devraient être étendus pour permettre à ces équipements de jouer un nouveau rôle.

- Enfin, il faut veiller à **ne pas lier nécessairement production et diffusion** car risquent d'être exclues des formes artistiques qui ne sont pas diffusées au sein d'une institution, ou dont la diffusion est gratuite, comme pour les arts de la rue. Il est donc indispensable d'être particulièrement attentif aux modes de création et de production différents des logiques classiques de diffusion pour adapter le soutien qui

leur est apporté. Une aide directe aux compagnies et artistes est alors nécessaire pour compléter l'action des établissements culturels.

- Pour les artistes plasticiens, le **manque d'ateliers** sur le territoire est reconnu par tous. Cependant proposer des espaces de travail aux plasticiens n'est pas nécessairement synonyme d'atelier - logement.

Propositions

- Pour offrir un plus grand nombre d'espaces de création, de travail, de résidence, il est proposé d'**optimiser les lieux existants sur l'agglomération** : utiliser les **lieux de diffusion** (notamment ceux des communes périphériques de l'agglomération) et les **friches**.
Pour cela, **il faut tout d'abord recenser les friches industrielles** présentes sur le territoire et examiner pour chacune d'elles les conditions d'occupation provisoire par des ateliers/lieux de travail. Dans la majorité des cas, les friches doivent être occupées sur des temps longs : plutôt 10 ans que 3 ou 4 ans.
- Au-delà de l'utilisation des friches, développer une **politique d'ateliers d'artistes forte**. Ces ateliers doivent être à destination à la fois d'artistes lyonnais et d'artistes non-lyonnais, des étrangers notamment.
Ces ateliers ne doivent pas être des ateliers-logements (ou alors on risque une installation dans la durée). Il faut **privilégier les espaces de production** (avec possibilité de proposer aux artistes un fonds de matériel et des techniciens à disposition).
- Offrir des **moyens de fonctionnement adaptés aux institutions** et ne pas tomber dans le défaut (souvent observé) des collectivités de ne vouloir financer que les dépenses d'investissement. La dotation de moyens de fonctionnement adéquats permettrait notamment de profiter de lieux aujourd'hui sous-utilisés, et notamment les lieux de diffusion. Ceux-ci pourraient par exemple être utilisés comme lieux de travail à la condition que le personnel technique nécessaire soit mis à disposition.
Pour cela, unifier le mode de gestion juridique des salles de l'agglomération pour optimiser leur utilisation et ne pas être limité par les contraintes juridiques liées à certains statuts particuliers (DSP, régie directe, régie autonome, ...).
- Développer un **plateau de recherche de mécénat commun** aux différentes institutions de l'agglomération (ce qui permettrait de bénéficier de la visibilité de ces institutions) et réinjecter l'argent public ainsi dégagé sur des projets de soutien à la création non liés aux institutions. Il pourrait s'agir d'une **Fondation pour le mécénat** à l'échelle du Grand Lyon. Des institutions comme les Célestins ou les Biennales pourraient ainsi être plus proches de l'économie privée, du fait de leur visibilité et de leur notoriété. Cette Fondation pour le mécénat pourrait également **chercher des financements pour les compagnies** qui ne savent pas nécessairement comment faire pour trouver des mécènes.

Problématique

Pour l'installation d'artistes sur le territoire, le moment critique est la mise en œuvre du premier projet et la possibilité de montrer leurs créations à la fois sur le territoire de l'agglomération et au niveau national, voire international. C'est sur le soutien aux premières années de travail d'un artiste ou d'une compagnie que l'accent a été mis.

Par ailleurs, le manque de visibilité des propositions artistiques sur le territoire est lié à l'absence de média fort sur l'agglomération.

Propositions

- **Soutenir les premiers projets** des artistes (premières expositions, première diffusion, ...), en accompagnant par exemple le travail des étudiants dans le cadre de leur premier projet professionnel, comme c'est le cas au niveau de la Région pour les artistes plasticiens. Plus que sur l'achat, l'accent doit être mis sur la **visibilité** des premiers projets des artistes.
- Créer un **fonds de soutien** pour que les compagnies puissent aller se produire dans les grands festivals et les grands lieux de diffusion nationaux voire internationaux selon le champ artistique concerné (Paris, Avignon, ...).
- Soutenir la **présence des galeries dans les foires internationales**, et par conséquent le travail des artistes qu'elles représentent. Cette visibilité des galeries est en effet essentielle pour encourager les artistes à rester dans la métropole lyonnaise puisqu'elle signifie pour eux la possibilité de trouver sur le territoire des galeries qui leur garantissent la présentation de leur travail « à l'extérieur ».
- Soulager les artistes du **poids de la production** d'un spectacle en montant par exemple des **bureaux de production** au sein des institutions pour aider les jeunes compagnies à financer leur projet et à le diffuser, comme cherchent à le faire les Subsistances. Les artistes, surtout pour leurs premières créations, n'ont souvent pas les compétences pour aller chercher les financements. Des bureaux de production indépendants existent, mais l'institution a la légitimité, la notoriété pour proposer un projet, et les recherches de financement lui sont plus aisées. Certaines institutions pourraient être un **relais spécifique** dans leur domaine d'action. La mise en œuvre de cette proposition impliquerait la création de postes de personnel supplémentaires en charge d'épauler les artistes dans la conception de leurs projets.
- **Collaborer étroitement avec la presse nationale** en soignant le relationnel avec les journalistes pour parvenir à un travail plus en profondeur, permettant un suivi plus important du travail des artistes et des institutions sur le territoire. Cependant, la presse fonctionnant principalement sur l'événementiel, il n'est pas possible de s'en satisfaire.
- Créer un journal ou site Internet de la création contemporaine destinée à promouvoir la création auprès des publics (type O2 à Nantes). Un projet existe au niveau régional de création d'une revue, mais la **création d'un support propre au Grand Lyon et regroupant les différents champs artistiques** serait essentielle. Internet

est complémentaire de la presse, la mise en place d'un site Internet remplirait ainsi à la fois un rôle informatif et participatif.

Rôle potentiel du Grand Lyon

La question de l'échelon territorial qui pourrait s'emparer de ces différentes propositions est apparue lors des discussions, mais une réunion propre permettra d'en discuter de façon approfondie. Les remarques ci-dessous présentent ces premières réflexions.

- Plusieurs interventions ont souligné la nécessité de **penser l'action artistique à une autre échelle**, les propositions artistiques dépassant les territoires communaux, tout comme par exemple il semble évident de penser une politique de transports au niveau intercommunal.
Les communes qui subventionnent des artistes et compagnies en attendent un travail de diffusion dont pourront bénéficier les habitants. Or par essence, le travail de diffusion artistique est itinérant et dépasse donc largement les limites communales.
Les limites communales ne recoupent pas les réalités territoriales du travail artistique ni celles du public, ce qui explique les difficultés et le malaise à la fois des municipalités et des artistes subventionnés quant à leur ancrage sur le territoire de la commune qui les subventionne. Comment justifier du bien fondé d'une subvention par une ville lorsqu'on est artiste, mobile et qu'on ne travaille pas sur un seul territoire communal ?
- Les subventions ne semblent donc pas toujours se situer au bon échelon territorial pour permettre une bonne circulation des artistes sur l'ensemble de l'agglomération. Dans cette perspective, le Grand Lyon ne devrait pas intervenir comme un financeur supplémentaire pour les institutions culturelles mais comme un coordinateur de l'action culturelle.
Pour plusieurs participants, un enjeu pour le Grand Lyon serait de permettre à des compagnies de s'installer et de travailler non plus dans la ville centre, mais dans les communes périphériques et ce d'autant plus qu'un espace de travail à Lyon même a un coût supérieur à de nombreuses communes de l'agglomération.
- Le Grand Lyon pourrait ainsi être l'animateur de la mise en réseau et de la mutualisation des moyens pour la création, la production et la diffusion artistique. Il pourrait également prendre en charge la constitution et le fonctionnement d'une fondation pour le mécénat à l'échelle de la communauté urbaine. Enfin, il pourrait assurer la valorisation de la création artistique du territoire en se faisant son promoteur au plan national et international.
- Puisque la création artistique doit être présente sur l'ensemble du territoire de la métropole et non dans la seule ville centre, définir qui attribue la subvention est un enjeu central. Certaines communes ne peuvent prendre le risque de financer certaines créations, alors qu'elles souhaiteraient pouvoir la diffuser. Le Grand Lyon ne pourrait-il pas prendre en charge le soutien à de telles créations ?

Tableau de synthèse des actions proposées

	CONSTATS	PROPOSITIONS
FORMATION	- Nécessité d'une stratégie cohérente d'insertion professionnelle - Méconnaissance des stratégies d'insertion professionnelle des écoles.	- Mettre en place une stratégie concertée entre les écoles. - Réaliser l'inventaire des établissements de formation et leur stratégie d'insertion professionnelle. - Donner des bourses aux post-diplômes.
	- Nécessité pour des jeunes artistes de faire partie d'un réseau.	- Inciter les coopérations avec les écoles non artistiques. - Proposer des temps de rencontre aux jeunes artistes et de la formation continue.
ECHANGES	- Manque d'espace critique pour échanger des informations et discuter sur des problématiques communes.	- Créer un espace d'échanges trans-disciplinaire, permettant la rencontre des artistes, responsables d'institutions, élus... - Définir plus précisément ce que serait cet espace : des rencontres thématiques, un lieu ressource.
	- Un certain cloisonnement entre types d'acteurs, notamment pour les arts plastiques.	- Encourager les collaborations entre institutions et galeries.
	- Une confusion régulière entre diffusion et recherche artistique.	- Mener des actions de sensibilisation envers les élus.
CREATION	- Manque d'espaces de travail et de lieux de rencontre pour les artistes.	- Répertorier les lieux pouvant accueillir des espaces de travail : friches, théâtres, ... - Optimiser l'utilisation de lieux existants mais sous-utilisés, et unifier leur mode de gestion.
	- Manque d'ateliers sur le territoire.	- Proposer des ateliers d'artistes en privilégiant les espaces de production.
	- Dégager des mutualisations et de nouveaux moyens.	- Mettre les moyens des institutions en adéquation avec leur rôle de pôle ressource. - Développer un plateau de recherche pour le mécénat commun au niveau de l'agglomération.
DIFFUSION	- Difficulté pour les jeunes artistes de valoriser leurs premiers projets sur le territoire.	- Soutenir en priorité les premiers projets des artistes. - Monter des bureaux de production au sein des institutions ressources.
	- Nécessité pour les artistes de diffuser à l'extérieur du territoire.	- Créer un fonds de soutien pour diffuser dans les grandes manifestations (festivals, foires...).
COMMUNICATION	- Absence de média de qualité propre au territoire.	- Collaborer étroitement avec la presse nationale. - Créer un support de communication propre au Grand Lyon.

Mise en perspective des propositions par abcd

Les différentes propositions présentées ci-dessus sont l'expression du groupe de réflexion, mais ne peuvent être considérées comme abouties et pouvant être mises en œuvre telles quelles.

Elles devront être approfondies par une analyse en termes de faisabilité et de hiérarchisation des actions à mener. Les modalités opératoires de validation et de mise en œuvre de ces propositions demandent ainsi à être précisées : quel interlocuteur doit s'en emparer, quels partenariats doivent être mis en œuvre, quelles sont les priorités en termes d'action, ...

Plus spécifiquement, certaines de ces propositions requièrent la mise en place d'un travail exploratoire qui permettra d'en examiner les objectifs, enjeux et conditions de réalisation : La recherche de mécénat pourrait utilement être mutualisée avec cette même proposition de monter des bureaux de production. Cependant la **recherche de mécénat doit être pensée en cohérence sur l'ensemble de l'agglomération** pour éviter les demandes multiples issues de différentes institutions qui ne se concerteraient pas auparavant.

La nécessité d'**accompagner les premiers projets** des artistes a été mise en avant par le groupe de travail, **sans toutefois délimiter nettement jusqu'où** il fallait accompagner ces premiers projets. Il est nécessaire de définir plus précisément le niveau d'accompagnement de ces premiers projets, la forme que peut prendre cet accompagnement (financier mais également en moyens techniques, en assistance au montage de projet par exemple).

Lorsque les participants indiquent qu'il leur semble nécessaire de sortir du schéma qui lie production et diffusion afin de garantir l'épanouissement de formes artistiques nouvelles, ils en concluent qu'il faut en ce sens apporter une aide directe aux compagnies et artistes pour compléter l'action des établissements culturels. Or cette conclusion soulève l'**impossibilité d'apporter ce soutien avec une enveloppe financière identique à l'existante**. Pour faire face à cette augmentation de dépenses, a été proposée la création d'une **fondation pour le mécénat** qui soit commune au Grand Lyon, suggestion qu'il convient de travailler davantage.

La proposition de mettre en place un **bureau de production au sein d'une institution ressource doit être précisée**. Il doit en effet s'agir d'institutions qui trouvent un intérêt spécifique à accompagner les artistes dans le montage de leur projet. Ainsi, les Subsistances peuvent remplir ce rôle en complémentarité totale avec leur rôle de lieu de création et de travail, ce qui ne sera pas nécessairement le cas d'un théâtre par exemple qui n'a pas cette vocation à ce jour.

Annexes : les comptes-rendus des séances

- Synthèse de la séance du mardi 12 septembre 2006 -

Lieu : Les Subsistances

Participants au groupe de réflexion du 12 septembre 2006

Emmanuel	Arlot	Grand Lyon
Patrice	Béghain	Ville de Lyon
Géraldine	Bénichou	Théâtre du Grabuge
Marie-Christine	Boulin	Ville de Caluire
Vincent	Carry	Festival nuits sonores
Jacky	Darne	Ville de Rillieux-la-Pape
Nathalie	Ergino	Institut d'Art contemporain
Véronique	Frank	Agence abcd
Pierre	Franqueville	Agence abcd
Julie	Grange	Compagnie MPTA
Anne	Grumet	Ville de Lyon
Jeanne	Hochard	Ville de Vaulx-en-Velin
Antoine	Manologlou	Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape
Denis	Plassard	Compagnie Propos
Pascal	Poulain	Artiste plasticien
François	Raffinot	Agence abcd
Juliette	Rajon	Maison de la Danse
Thierry	Raspail	Musée d'Art contemporain
Vincent	Schmitt	Institut d'Art contemporain
Raymond	Terracher	Ville de Villeurbanne
Nathalie	Veuillet	Là Hors de
Guy	Walter	Les Subsistances

Remarques sur le déroulement du groupe de réflexion du 12 septembre

Premier groupe de travail réunissant élus et acteurs culturels de divers champs artistiques, la matinée a été consacrée à la présentation des parcours des artistes et représentants de compagnies artistiques du territoire du Grand Lyon. A travers les témoignages individuels ont été interrogées les conditions du travail artistique sur la métropole, interrogation permettant de vérifier la validité du constat selon lequel, malgré des conditions favorables, la scène artistique locale aurait des difficultés à se développer.

De nombreuses problématiques ont été soulevées, que les réunions suivantes devront approfondir pour aboutir à des propositions d'intervention à différents niveaux.

Pas de foisonnement artistique ?

- **Visibilité et reconnaissance de la scène artistique**

L'interrogation de départ a été discutée indirectement, mais le constat semble globalement partagé : malgré la présence de grandes institutions sur le territoire et certaines évolutions récentes, le territoire manque toujours d'un véritable foisonnement artistique.

Pourtant le territoire héberge des lieux de formation artistiques de grande qualité (CNSMD, Ecole Nationale des Beaux Arts, ...), permettant d'attirer un grand nombre de futurs artistes. Une fois leur formation achevée, de nombreux anciens élèves quittent l'agglomération pour rejoindre des villes à la dimension artistique internationale, telle que Bruxelles pour la danse. Or, pour un jeune artiste sorti d'une école artistique lyonnaise, rester sur les lieux de sa formation lui permet de bénéficier d'un premier réseau de travail, même s'il est important également dans son parcours artistique d'aller voir ailleurs pour échanger, « respirer ». Il ne s'agit donc pas tant d'empêcher les jeunes artistes de circuler que de les inciter à revenir pour faire de l'agglomération lyonnaise leur base de travail.

Plusieurs éléments de précision ont été apportés à ce constat de faiblesse de la scène artistique de l'agglomération lyonnaise, et notamment a été posée la question de la visibilité et de la reconnaissance d'une scène artistique peu identifiée par les acteurs locaux car différente des champs artistiques les plus classiques.

En effet, un décloisonnement fort marque l'évolution des propositions artistiques contemporaines, avec l'expression d'un langage artistique transversal, mêlant l'image, le corps, le son. Ces créations ne prennent pas forcément place dans les institutions les plus repérées de l'agglomération lyonnaise, et manquent donc de visibilité.

Ainsi, un groupe de musique électronique tel Agoria, lyonnais, bénéficie d'une renommée nationale voire internationale, mais n'est pas repéré par les acteurs publics du territoire car il ne passe pas par les réseaux culturels traditionnels.

Plusieurs participants ont souligné le fait que les communes recherchent le visible, l'élite de la création artistique et ne permettent pas l'épanouissement d'artistes et compagnies moins repérées, encore en devenir.

Or, la vitalité de la création sur un territoire naît précisément de la multiplicité des propositions artistiques, même de qualités inégales, d'où peut émerger le meilleur de la création par un phénomène d'entraînement. La présence d'artistes et de compagnies de niveaux différents, d'expériences diverses, est ainsi indispensable pour développer l'émulation entre artistes et former le regard du public. Le travail des « petites » compagnies, d'artistes qui ne se produisent pas dans les grandes institutions est essentiel à la mise en place d'une création artistique intense.

Cette même effervescence attire des artistes extérieurs au territoire et les incite à rester au-delà du seul temps de diffusion.

« On peut attirer les meilleurs artistes du monde dans une ville, mais s'il n'y a pas d'effervescence artistique, de controverses, ils n'y resteront pas ».
Denis Plassard, Compagnie *Propos*.

En effet, il est nécessaire de donner envie aux artistes extérieurs, qui ne sont souvent que de passage, de rester plus longtemps sur le territoire afin de créer un vivier artistique fort. Pour cela, il faut des lieux pour que les artistes puissent se retrouver, ainsi que des occasions de rencontre.

Le festival Update organisé par *Là Hors De* durant plusieurs années cherchait à créer sur plusieurs jours de travail une effervescence artistique sous la forme d'un festival de la performance, réunissant au sein de différents workshops des artistes et interprètes de plusieurs disciplines (écriture, image, musique), de tous niveaux d'expérience et qui ne se connaissent pas, afin de créer une œuvre collective. Permettant aux artistes de se rencontrer au-delà de leurs

réseaux personnels, ce festival était un moment de création artistique participant de l'ébullition d'une grande scène artistique.

- **Décloisonnements**

Le décloisonnement des propositions artistiques doit être accompagné par les collectivités locales ; leur soutien ne doit pas rester cloisonné selon des champs artistiques qui ne correspondent plus à la création d'aujourd'hui.

Le festival mis en place par *Là Hors De* durant plusieurs années sur une friche, qui croisait les différents champs artistiques, montre également qu'un public existe pour des formes artistiques transversales, et qu'il s'agit d'un public cherchant à sortir du répertoire et des modes de diffusion classiques.

Le cloisonnement entre artiste « politique de la ville » et artiste « culture » a également existé longtemps pour distinguer les artistes qui avaient une action dans les quartiers, envers des publics défavorisés, de ceux qui s'adressaient au public « classique ». Du fait que les artistes circulent davantage sur le territoire, cette distinction semble aujourd'hui moins forte.

Les conditions de travail sur le territoire : enjeux

- **Statut de l'artiste**

La question du statut de l'artiste a été discutée à travers plusieurs interventions. Elle se pose au niveau national et dépasse les seuls enjeux du territoire du Grand Lyon.

Le témoignage de Pascal Poulain a permis de discuter des conditions de travail de l'artiste plasticien, qui ne peut bénéficier du statut d'intermittent et ne peut compter que sur la vente de sa production pour vivre de son art. Ainsi, pour un jeune artiste plasticien qui veut s'assurer un revenu minimum, la démarche la plus commune est de devenir salarié (souvent en travaillant comme enseignant), ce qui a pour difficulté de diminuer le temps consacré à la création et de compliquer la réalisation d'expositions, pourtant essentielles pour un jeune artiste.

Des stratégies d'accompagnement des artistes à la sortie de l'école pourraient être mises en place, tout en sachant que les collectivités publiques ne peuvent prétendre se substituer au marché privé, aux expositions au sein de galeries et à l'achat d'œuvre par des collectionneurs. Quelle forme peut donc prendre un soutien public aux artistes plasticiens ? La proposition de postes d'enseignement aux artistes peut-elle être institutionnalisée ?

La question du statut se pose également pour les acteurs du spectacle vivant, notamment avec les évolutions au niveau national du statut d'intermittent.

« Quand je décide de créer une compagnie en 1996, la première chose que je dois faire, c'est m'inscrire à l'ANPE comme « demandeur d'emploi ». On comprend qu'on va être inscrit comme intermittent mais c'est compliqué. »
Géraldine Bénichou, Théâtre du Grabuge.

Le responsable d'une compagnie a un double statut, à la fois employé et employeur, ayant donc une responsabilité forte par rapport à ceux qui travaillent au sein de la compagnie : à la fois pouvoir rémunérer les artistes à la hauteur du travail réalisé, et garantir une certaine stabilité de leur activité.

- **Relation artiste - institution**

Selon plusieurs participants, la ville de Lyon semble favoriser les grandes institutions au détriment du soutien aux compagnies artistiques, pourtant essentielles au foisonnement artistique. De même, les autres villes de l'agglomération ont peu les moyens de subventionner des compagnies, d'autant moins lorsqu'elles bénéficient sur leur territoire d'un équipement culturel fort, mobilisateur de financements importants. Pour les collectivités qui ne peuvent tout subventionner, un équilibre est à trouver entre les subventions aux institutions et celles aux artistes et compagnies.

Ne faut-il pas aider les communes qui ont la volonté mais pas toujours les moyens de diffuser des propositions artistiques sur leur territoire ?

Plusieurs intervenants ont attiré l'attention sur les discours qui tendent à opposer artificiellement les institutions des artistes, alors qu'ils doivent être pensés ensemble, les enjeux de développement artistique étant communs.

Les institutions interviennent à différents niveaux de la création artistique, formant les artistes, produisant ou co-produisant leurs créations. Elles peuvent également mettre des lieux de travail ou de répétition à disposition des artistes, comme le fait la Maison de la Danse avec son studio de danse, avec toutefois des limites importantes en terme de disponibilité car les compagnies qui y sont programmées répètent dans les mêmes espaces.

Ce n'est pas forcément aux grandes institutions culturelles de financer tous les artistes et compagnies en les produisant. Par exemple, des compagnies qui ne sont pas à l'échelle ou au niveau pour passer sur les grandes scènes de l'agglomération, qui ont des modes de représentation et de travail différents de ceux de l'institution, ne sont pas toujours intéressées pour s'y produire.

De même, certains artistes ont besoin de travailler dans la précarité, ne recherchent pas nécessairement de convention avec une collectivité publique ou une institution culturelle, et peuvent au contraire être attachés à garder leur liberté.

« L'acte de création ne cherche pas nécessairement à être institutionnalisé. »
Nathalie Veuillet, *Là Hors De*.

La question de l'ancrage territorial d'un artiste ou d'une compagnie se pose lorsqu'elle n'a pas de relations suivies avec une institution ou de lieu de travail défini sur un territoire. Disposer d'un lieu propre est également senti par certains participants comme un risque d'enfermement, difficilement conciliable avec leur effort de travailler avec et vers l'extérieur, de se développer sur d'autres territoires.

« Comment s'ancre-t-on sur un territoire sans développer une stricte relation avec une institution ? » Géraldine Bénichou, Théâtre du Grabuge.

- **Lieux de travail**

Toute proposition artistique n'est pas nécessairement liée à une production directement visible du public, et la création a besoin de lieux de travail propres, indépendants de la diffusion. Par exemple, un danseur ou un artiste circassien a besoin d'un entraînement physique quotidien, en dehors de tout travail de création ou de répétition en vue d'une production pour le public. Comme Julie Grange l'a rappelé, chaque représentation publique dans le domaine des arts de la piste est une performance nécessitant une sollicitation physique importante qui doit être particulièrement préparée. Ce travail du corps constitue donc une part essentielle du travail artistique, pourtant souvent oubliée.

Les grandes institutions culturelles de diffusion ne peuvent assumer seules la mise à disposition de ces espaces de travail, car elles ont pour priorité d'abriter le travail de répétition des artistes qu'elles programment, et ne peuvent, faute de moyens le plus souvent, héberger également un travail artistique quotidien qui ne serait pas lié à une production visible pour le public. C'est pourquoi des espaces de travail qui soient des lieux de vie, dissociés des espaces de diffusion qui n'ont pas la même logique ni le même fonctionnement, sont nécessaires pour abriter le travail des artistes.

Les Subsistances répondent en partie à cette attente en permettant à des compagnies de travailler sur le territoire lyonnais et de préparer leurs futures créations, qui seront ensuite diffusées sur le territoire de l'agglomération et au-delà. Cependant les espaces de travail disponibles aux Subsistances ne peuvent suffire à répondre à la demande pour l'ensemble du territoire du Grand Lyon : sur le territoire métropolitain, les compagnies et les artistes manquent de lieux de travail ouverts, de lieux de vie.

Or ces conditions de travail sont essentielles pour favoriser une réelle densité artistique sur le territoire.

Certaines compagnies de danse, telle la Compagnie Propos, disposent depuis quelques années de leur propre studio de travail, qui est également ouvert aux danseurs et compagnies extérieurs. Cette installation pérenne révèle un souci de s'ancrer sur le territoire, mais elle implique un certain nombre de contraintes financières et de gestion pour la compagnie locataire du lieu. Ceci soulève une interrogation essentielle : à qui revient la responsabilité d'assumer des lieux de travail ouverts ? Aux compagnies ? Aux institutions culturelles, qu'elles soient de formation ou de diffusion ? Aux collectivités locales ?

Chaque artiste ou chaque compagnie n'a pas besoin d'un lieu de travail propre et définitif, d'autant plus que le parcours de création implique une forte mobilité, liberté de mouvement difficilement compatible avec l'attachement à un lieu. Il s'agit plutôt de favoriser des lieux partagés, avec un fonctionnement souple. L'utilisation de lieux de travail par plusieurs compagnies et artistes, travaillant sur différents champs artistiques, permet de nourrir les créations artistiques elles-mêmes, et font de ces espaces des lieux de rencontre et de débat appréciés des artistes (particulièrement pour les arts plastiques, plutôt traditionnellement solitaires).

Est évoquée l'expérience de Saint-Étienne où un lieu abrite des espaces de travail, des plateaux de répétition mis librement à disposition des compagnies qui disposent de temps de travail impartis. Le rôle de la municipalité est d'être en quelque sorte le régisseur des lieux en organisant le planning d'utilisation et en mettant à disposition les clés de ces espaces. Ce mode de fonctionnement assure des espaces de travail de manière souple et simplifiée.

Il semble exister des lieux sur le territoire qui pourraient devenir des espaces de travail et qui sont actuellement sous-utilisés ou ne sont pas repérés comme tels. Un répertoire de ces lieux sur l'agglomération pourrait être utile dans un premier temps, comme le suggère Jeanne Hochard.

Patrice Béghain rappelle que le Grand Lyon dispose de réserves foncières importantes, qui pourraient être utilisées provisoirement par des artistes, le temps que les projets urbains qui sont prévus sur ces terrains soient mis en œuvre.

Cependant, plusieurs participants soulignent la difficulté d'utiliser des friches industrielles en attente de projets, d'investir de l'argent public et l'énergie des compagnies dans des lieux précaires voués à la disparition. *Là Hors De* a fait l'expérience de la destruction de lieux aménagés pour recevoir du public, et le projet en cours à la Duchère est intrinsèquement lié à la destruction urbaine.

- **Argent public et légitimité de la subvention**

La légitimité du financement public de l'action artistique est également une préoccupation centrale pour les participants au groupe de réflexion. Ainsi les subventions permettent de soutenir des productions artistiques qui ne sont pas rentables, à l'image du festival des Nuits sonores où ne sont pas présents les sponsors « grand public » dont le soutien pourrait nuire à l'originalité des propositions artistiques de ce festival.

Il existe des terrains sur lesquels la subvention publique ne peut être engagée, comme dans les arts plastiques où le public ne peut prétendre se substituer au marché privé, seul garant de l'autonomie financière d'un artiste plasticien, comme l'ont rappelé Thierry Raspail et Nathalie Ergino. S'il n'est pas possible d'instaurer un marché artificiel, les collectivités de l'agglomération peuvent cependant offrir des conditions de travail artistique viables, que Paris ne peut plus offrir, et qui font aujourd'hui la force de ville comme Marseille et Berlin. En effet, il est tout à fait possible pour un artiste d'avoir son lieu de vie et de travail sur le Grand Lyon, et d'être exposé dans une galerie à Paris ou dans une autre ville.

Peut-on laisser le seul marché décider de la création artistique ?

Pour l'ensemble des champs artistiques se pose la question des critères de sélection des artistes subventionnés. Comment choisir les artistes et les compagnies qui doivent être subventionnés ? Avec quels objectifs ?

Plusieurs élus affirment leur souci de permettre une nécessaire diversité artistique et donc de ne pas soutenir uniquement les réseaux les plus repérés, tout en soulignant l'inquiétude de devoir soutenir une compagnie même mauvaise au nom de la nécessaire effervescence artistique évoquée plus tôt.

Des instances de dialogue, d'évaluation des propositions artistiques à subventionner doivent-elles être créées ?

- **Territoire artistique et subventions**

Les communes qui subventionnent des artistes et compagnies en attendent un travail de diffusion dont pourront bénéficier les habitants. Or une compagnie ou un artiste ne crée pas chaque année un spectacle différent et ne peut montrer plusieurs années de suite son travail sur le territoire d'une même commune. Par essence, le travail de diffusion artistique est itinérant et dépasse donc largement les limites communales. Les habitants d'autres communes peuvent ainsi bénéficier d'un travail artistique créé ailleurs, quand bien même celui-ci a été en partie subventionné par une autre commune.

Les limites communales ne recourent pas les réalités territoriales du travail artistique ni celles du public, ce qui explique les difficultés et le malaise à la fois des municipalités et des artistes subventionnés quant à leur ancrage sur le territoire de la commune qui les subventionne. Comment justifier du bien fondé d'une subvention par une ville lorsqu'on est mobile et qu'on ne travaille pas sur un seul territoire communal ?

Ainsi, les équipes artistiques du territoire métropolitain ont souvent un siège social à Lyon, demandent à la ville de Lyon des subventions (et ce d'autant plus que son budget est plus important que celui des autres villes du territoire) alors qu'elles travaillent, produisent et créent sur différentes communes de l'agglomération.

Inversement, le CCN installé à Rillieux-la-Pape, dont le public dépasse largement le seul territoire de sa commune d'accueil, ne peut prétendre au financement de la ville de Lyon par exemple.

Puisque la création artistique doit être présente sur l'ensemble du territoire de la métropole et non dans la seule ville centre, définir qui attribue la subvention est un enjeu central. Certaines communes ne peuvent prendre le risque de financer certaines créations, alors qu'elles souhaiteraient pouvoir la diffuser. Le Grand Lyon ne pourrait-il pas prendre en charge le soutien à de telles créations ?

Les subventions ne semblent donc pas toujours se situer au bon échelon territorial pour permettre une bonne circulation des artistes sur l'ensemble de l'agglomération. Pour plusieurs participants, un enjeu pour le Grand Lyon serait de permettre à des compagnies de s'installer et de travailler non plus dans la ville centre, mais dans les communes périphériques et ce d'autant plus qu'un espace de travail à Lyon même a un coût supérieur que dans de nombreuses communes de l'agglomération.

La problématique de la circulation des publics a également été abordée succinctement lors de ce groupe de réflexion. De l'avis de l'ensemble des participants, les publics circulent peu sur le territoire du Grand Lyon.

Le projet Sputnik de *Là Hors De* à la Duchère travaille sur la circulation des publics en faisant « monter » les publics de l'épicentre lyonnais dans des quartiers de Lyon où ils ne vont pas par ailleurs, et de permettre de se mêler aux publics des quartiers. Cet exemple pourrait être transposé à l'échelle du Grand Lyon, ce qui nécessite un travail de long terme avec les publics.

Les pistes à approfondir

- **Les projets évoqués**

- Lieu de travail et de rencontre pour les artistes plasticiens : le projet de la Maison Neyrand.

- Le développement des arts de la piste au sein de la métropole lyonnaise : le projet du Carré de Soie à Vaulx-en-Velin.

- **Les points à développer lors des prochains groupes de réflexion**

- On ne peut exister sans relais de communication : comment être visible ? L'ensemble des intervenants a insisté sur l'absence de média de qualité propre au territoire qui mette en lumière les propositions artistiques actuelles sur le territoire de la métropole.

- Internet, un enjeu central de création ? Comment s'approprier cette scène virtuelle ?

- Quels rôles doivent jouer les institutions par rapport à la création, aux compagnies du territoire ?

- Des instances de dialogue, d'évaluation des propositions artistiques à subventionner doivent-elles être créées ?

- Lieux de travail, lieux de vie : qui doit les prendre en charge ? Est-ce aux compagnies, aux institutions, aux collectivités de les assumer ?

- Comment faire circuler à la fois le public et les artistes ? Quel pourrait être le rôle du Grand Lyon ?
- De quel territoire parle-t-on ? Il faut insérer la relation du Grand Lyon avec différentes échelles nationales, européennes. Les actions artistiques doivent également être visibles du dehors de l'agglomération et de la région.
- Quelle envie du Grand Lyon de réfléchir à une politique culturelle cohérente sur l'ensemble de l'agglomération ?
- Le Grand Lyon n'est-il pas un échelon intéressant pour agir sur le développement artistique de l'agglomération ?

- Synthèse de la séance du mardi 24 octobre 2006 -

Lieu : Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne

Participants au groupe de réflexion du 24 octobre 2006

Emmanuel	Arlot	Grand Lyon
Patrice	Béghain	Ville de Lyon
Géraldine	Bénichou	Théâtre du Grabuge
Stéphane	Bonnard	Komplex Kapharnaüm
Marie-Christine	Boulin	Ville de Caluire
Christine	Bouvier	Ville de Rillieux-la-Pape
Vincent	Carry	Festival nuits sonores
Jacques	Damez	Galerie le Réverbère
Nathalie	Ergino	Institut d'Art contemporain
Véronique	Frank	agence abcd
Pierre	Franqueville	agence abcd
Anne	Grumet	Ville de Lyon
Gérald	Guipont	Le Radiant
Jeanne	Hochard	Ville de Vaulx-en-Velin
Jean	Lacornerie	Théâtre de la Renaissance
Antoine	Manoglou	Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape
Denis	Plassard	Compagnie Propos
Pascal	Poulain	Artiste plasticien
Vincent	Schmitt	Institut d'Art contemporain
Raymond	Terracher	Ville de Villeurbanne
Nathalie	Veuillet	Là Hors de

Remarques sur le déroulement du groupe de réflexion du 24 octobre

Cette deuxième séance du groupe de réflexion sur la scène artistique contemporaine a permis de revenir et d'approfondir les problématiques abordées lors de la première réunion, à partir des éléments de constat présentés par abcd.

Qu'est ce que le foisonnement artistique ?

Constat proposé par abcd suite à la première séance

Le foisonnement artistique est défini comme une prise de risque par la collectivité qui intervient en assurant et en soutenant sur son territoire la présence :

- D'une communauté artistique ou d'un vivier de création qui ne se limite pas aux artistes consacrés.
- D'une pratique artistique expérimentale, divergente par rapport aux canons consacrés par l'institution, la critique, le marché, ...
- D'artistes au sortir de l'école, en formation, en « hésitation », qu'il convient d'accompagner en début de vie professionnelle en créant les conditions d'émergence d'un « marché du travail artistique ».

Débats

Les notions de foisonnement artistique et d'émergence ont été questionnées afin de préciser quels étaient les objectifs pour favoriser la création de la métropole.

Plusieurs participants ont souligné l'impasse que représenterait un soutien concentré sur le « nouvel » et jeune artiste, et de risquer de ne céder qu'à un effet de mode. De plus, Jean Lacornerie a posé la question du devenir de ces jeunes artistes une fois que l'effet de la nouveauté s'est estompé.

La scène artistique ne vit pas que de l'émergence et des jeunes artistes. Il est donc essentiel de ne pas restreindre la réflexion aux seuls jeunes artistes.

Cependant Stéphane Bonnard a tenu à souligner qu'un artiste émergent n'a pas le droit à l'erreur, contrairement à un artiste consacré, et qu'il faut donc être particulièrement attentif aux jeunes artistes.

Il faut également écarter car elle est caricaturale la représentation pyramidale de la création, qui mettrait les jeunes artistes à la base de cette pyramide et les meilleurs artistes en haut, le passage du débutant à l'artiste confirmé se faisant par le biais d'une sélection naturelle.

Comment favoriser ce foisonnement artistique?

Plusieurs facteurs contribuent à favoriser la vitalité d'une scène artistique. Ont été identifiées :

- Les conditions intellectuelles: les lieux de formation, lieux de rencontres, les outils critiques.
- Les conditions matérielles : les lieux de travail, les bourses...
- Les conditions économiques d'accès au marché.
- Les conditions de visibilité : la diffusion, la communication.
- Les conditions politiques.

Les conditions intellectuelles

Constat proposé par abcd suite à la première séance

- Des espaces de formation, de débats, d'observation et de critique sont nécessaires.
- Les responsables d'institution doivent être ouverts à la création.
- Les aides à l'installation des artistes ne doivent pas restreindre la circulation de leur travail sur le territoire de l'agglomération.
- Le public doit être formé, critique, exigeant et mobile sur le territoire.

Débats

• Rôle des écoles

Beaucoup de formations existent sur le territoire, mais il n'existe actuellement pas d'inventaire exhaustif qui permette de les identifier. Il serait également intéressant de savoir quelles sont les stratégies d'accompagnement et d'insertion professionnelle mises en place par les écoles pour leurs étudiants. L'AMDRA a été chargée par la Région et l'État de réaliser un inventaire des formations artistiques sur la région, sur lequel il sera possible de s'appuyer.

La problématique du travail concerté des écoles a été soulevée par plusieurs participants : comment les établissements de formation, nombreux sur le territoire, peuvent mettre en œuvre une stratégie concertée pour attirer de jeunes artistes ?

Comment amener les établissements existants à travailler ensemble pour aller au-delà de leur mission première de formation initiale ? Il semble en effet pertinent que ces lieux soient aussi des espaces de discussion, de débats, où la formation continue constitue un axe de travail fort.

Ces interrogations devront être approfondies pour permettre dans le prochain groupe de réflexion d'aboutir à des propositions concrètes.

Concernant les arts plastiques, Nathalie Ergino a souligné que contrairement aux arts vivants, il n'existe pas réellement de notion de formation continue. Celle-ci se situerait plutôt dans la possibilité de rencontres entre artistes, tout en tenant en compte que les arts plastiques restent un art plus solitaire que les arts vivants.

- **Espace d'échanges**

De l'avis de plusieurs participants, il manque sur le territoire du Grand Lyon un espace pour échanger, un espace critique autour de la scène artistique.

Certains soulignent que si les institutions, les lieux physiques ne manquent pas sur l'agglomération, il serait surtout pertinent de constituer un réseau qui permette la circulation de l'information, et aussi la discussion. Il ne s'agit donc pas tant de disposer d'un nouveau lieu que de mettre en place une organisation permettant la rencontre et les débats.

La perspective de ce que pourrait être un espace d'échange a été développée à travers différents points. Ce lieu devrait être ouvert aussi bien aux artistes, responsables d'institution qu'aux élus et responsables municipaux en charge de l'action culturelle.

La question de l'animation d'un tel lieu est essentielle, il faut donc déterminer quelle entité, quelle institution pourrait animer cet espace et provoquer les discussions. Pour être fructueux, les échanges entre les différents acteurs de la scène artistique doivent exister sur la durée. Des rencontres thématiques doivent être organisées, mais cet espace doit également permettre des rencontres libres, plus informelles.

Cet espace pourrait également être un centre de ressource, et se devrait d'être un lieu actif, qui ait par exemple des possibilités d'édition.

Cet espace devrait être transdisciplinaire, complémentaire des pôles ressources existant à l'échelle de la région (AMDRA, MAPRA, ARSEC, ...).

L'élaboration d'une réflexion collective au niveau de la communauté urbaine permettrait ainsi aux différents acteurs culturels de se rencontrer, de monter des projets en commun et de mutualiser les moyens existants.

Nathalie Ergino a évoqué à ce propos l'exemple de la Friche de la Belle de Mai¹¹ à Marseille. Elle a souligné la progressivité de l'appropriation du lieu par les artistes et responsables d'institutions, tout en pointant la difficulté d'organiser cette appropriation. Il n'existe pas de recettes concernant la mise en œuvre de ce type de lieu.

- **Publics**

¹¹ Vous pouvez consulter à ce propos le site internet de la Friche de la Belle de Mai, <http://www.lafriche.org>.

La formation des publics représente un enjeu essentiel pour assurer un regard critique sur la création.

Cette formation peut passer par le soutien au réseau associatif, comme le fait Villeurbanne, ainsi que par l'attention spécifique portée à l'éducation artistique des jeunes publics. Ceux-ci représentent en effet un enjeu spécifique, qui passe également par l'encouragement à la pratique artistique.

Les conditions matérielles

Constat proposé par abcd suite à la première séance

- Se loger.
- Disposer de droits sociaux.
- Disposer d'un salaire.
- Disposer d'un lieu de travail, de création, de répétition sur le territoire tout en pouvant rester itinérant et mobile.

Débats

- **Lieux de travail et de création**

Des lieux de travail disponibles existent sur l'agglomération, mais faute d'inventaire exhaustif des lieux existants, on ignore exactement lesquels. Une coordination entre les différents projets artistiques au niveau de l'agglomération permettrait de rapprocher les besoins et les potentialités en termes de lieux. Ainsi, les nombreux théâtres de l'agglomération lyonnaises situés sur des communes périphériques pourraient servir de lieux de production, et permettre à un certain nombre de compagnies de travailler sur leurs créations.

Patrice Béghain a suggéré que les lieux de diffusion hébergent systématiquement le travail de création en sus des répétitions inhérentes à toute production, ce qui pourrait même être une condition d'attribution de subvention par les municipalités. De nombreux théâtres de l'agglomération assument déjà en partie cette fonction en co-produisant de nombreux spectacles, mais il s'agirait également d'abriter un travail de création même pour des spectacles qui ne sont pas co-produits directement.

Un pas de plus a été franchi à Oullins avec la création du Bac à Trail, espace de création et de répétition, en lien avec le Théâtre de la Renaissance. Cette mise en relation de la diffusion et de la création permet également d'offrir au public la possibilité d'assister à certaines répétitions, et de voir la création artistique en train de se faire.

Comme l'a souligné Antoine Manoglou, dès qu'on élargit les mission d'un équipement culturel, d'un théâtre par exemple, celui-ci a besoin de financements nouveaux. Globalement sur le territoire, les outils, les lieux existent, mais ils manquent de moyens pour fonctionner et pour assumer de nouveaux rôles autres que leur fonction principale (de formation, de diffusion).

Plusieurs participants ont rappelé que lier nécessairement production et diffusion peut être restrictif car sont exclues des formes artistiques qui ne sont pas diffusées au sein d'une institution, ou dont la diffusion est gratuite, comme pour les arts de la rue. Il est donc indispensable d'être particulièrement attentif aux modes de création et de production différents des logiques classiques de diffusion pour adapter le soutien qui leur est apporté. Une aide directe aux compagnies et artistes est alors nécessaire pour compléter l'action des établissements culturels.

Certains participants sont revenus brièvement sur la possibilité d'utiliser les friches comme lieux de travail. Même si ces espaces ne sont pas pérennisés, ils permettent de soulager matériellement des compagnies durant plusieurs mois («c'est toujours ça de pris»). Cependant certains élus sont réticents à accorder temporairement ces espaces aux compagnies, de peur de ne pas pouvoir les y déloger le moment venu.

Pour les artistes plasticiens, le manque d'ateliers sur le territoire est reconnu par tous. Cependant proposer des espaces de travail aux plasticiens n'est pas nécessairement synonyme d'atelier - logement. Il sera nécessaire d'approfondir cette question lors du prochain groupe de réflexion : quelle alternative aux ateliers logements ? Existe-t-il des modes de soutiens aux artistes plasticiens qui soient plus appropriés ou complémentaires ? Pourrait-il s'agir de co-production par exemple ? De mise à disposition d'outils de travail ?

- **Conditions de travail et statut**

Plusieurs intervenants ont tenu à rappeler que les évolutions du statut d'intermittent ont un impact important pour les conditions de travail des compagnies. Ainsi, il sera bientôt obligatoire pour les compagnies de rémunérer les heures de répétition des artistes, ce qui représente un réel danger pour l'économie du spectacle vivant, qui dissociait jusqu'ici le temps salarié du temps travaillé.

Cela risque de fragiliser fortement la vitalité de la scène artistique puisque seules les compagnies subventionnées pouvant payer les heures de répétition pourront continuer à travailler.

Cette question est véritable enjeu pour la création au niveau national, sur lequel les collectivités ne peuvent intervenir directement. La mention de ce contexte permet néanmoins de comprendre le rôle essentiel que les collectivités doivent prendre pour sauvegarder la diversité artistique sur leur territoire.

Pour les artistes plasticiens, il n'existe pas d'aide à la création, ni de statut d'intermittent. La Maison des artistes ne donne aucun droit ni statut aux plasticiens. Certains glissent de plus en plus vers l'intermittence pour bénéficier d'un statut leur permettant de continuer à travailler, notamment à travers les performances.

Le débat ne peut donc être de la même nature que pour les arts vivants, et les réponses à apporter aux questions de création doivent être différenciées.

- **Mobilité et échelon territorial**

Selon Raymond Terracher, il s'agit d'un engagement du politique, d'une question de déontologie que de soutenir les compagnies, même lorsqu'elles sortent du territoire municipal pour travailler, diffuser. Si on n'empêche pas une compagnie d'aller à Avignon, pourquoi l'empêcher d'aller travailler sur une autre commune de l'agglomération ?

Comme lors de la première réunion du groupe de réflexion, plusieurs interventions ont souligné la nécessité de penser l'action culturelle à une autre échelle, les propositions artistiques dépassant les territoires communaux, tout comme par exemple il semble évident de penser une politique de transports au niveau intercommunal.

Dans cette perspective, le Grand Lyon ne devrait pas intervenir comme un financeur supplémentaire pour les institutions culturelles. En revanche, la communauté urbaine pourrait par exemple s'orienter vers le soutien direct aux compagnies, comme l'a suggéré un participant. Il est important que le Grand Lyon offre un espace de discussion autour des projets de création et de projets de territoire.

Récapitulatif des propositions du 24 octobre et des questions à approfondir

Propositions et questionnements relatifs aux conditions intellectuelles

- Pour faciliter la sortie d'école des jeunes artistes, il faut **mettre en place une stratégie globale des établissements de formation artistique** sur le territoire.

Pour cela, il convient de réaliser un inventaire des stratégies d'insertion professionnelle des différentes écoles sur l'agglomération, en s'appuyant sur la démarche menée par l'AMDRA et en la complétant pour les arts plastiques.

- Pour permettre des échanges et des rencontres des acteurs culturels et des responsables des collectivités du Grand Lyon, il est nécessaire de **créer un espace de discussion et de ressources** propre à l'agglomération.

Quelle forme doit prendre cet espace : un réseau, un lieu physique, un centre ressource ?
Qui doit l'animer : une organisation propre, un ensemble d'acteurs ?

Propositions et questionnements relatifs aux conditions matérielles

- Pour offrir un plus grand nombre d'espaces de création, de travail, de résidence, il est proposé d'**optimiser les lieux existants sur l'agglomération** : utiliser les **lieux de diffusion** et les **friches**.
- Pour renforcer une économie de la création fragilisée par les évolutions du statut de l'intermittence, il est suggéré **une intervention forte des collectivités envers les compagnies**.

Organisation de la séance du 21 novembre

Les questions liées plus spécifiquement aux arts plastiques, souvent opposés aux arts vivants lors de cette seconde séance, devront être particulièrement développées, notamment à travers la question des conditions d'accès au marché des jeunes artistes plasticiens.

Cette séance devra surtout permettre de présenter des propositions concrètes d'action. Chaque participant est invité à formuler une à deux propositions d'action qui seront discutées lors de ce groupe de réflexion. Ces propositions pourront être élaborées à différents niveaux, et être parfois distinctes selon les champs artistiques pour permettre de répondre aux problématiques propres aux arts vivants et aux arts plastiques.

Chacune de ces propositions sera ensuite analysée selon une « grille de lecture » territoriale : quel échelon territorial serait le plus approprié pour s'emparer de chacune de ces propositions ?

- Synthèse de la séance du mardi 21 novembre 2006 -

Lieu : Les Subsistances

Participants à la séance du 21 novembre

Emmanuel	Arlot	Grand Lyon
Géraldine	Bénichou	Théâtre du Grabuge
Stéphane	Bonnard	Komplex Kapharnaüm
Cathy	Bouvard	Les Subsistances
Jacques	Damez	Galerie le Réverbère
Véronique	Frank	Agence abcd
Pierre	Franqueville	Agence abcd
Jocelyne	Gazagnes	Ville de Caluire et Cuire
Julie	Grange	Compagnie MPTA
Anne	Grumet	Ville de Lyon
Gérald	Guipont	Le Radiant
Jeanne	Hochard	Ville de Vaulx-en-Velin
Olivier	Houg	Galerie Houg
Jean	Lacornerie	Théâtre de la Renaissance
Denis	Plassard	Compagnie Propos
Yves	Robert	Ecole Nationale des Beaux Arts de Lyon
Vincent	Schmitt	Institut d'Art contemporain
Raymond	Terracher	Ville de Villeurbanne
Nathalie	Veuillet	Là Hors de
M.	Villard	Ville de Caluire et Cuire

Remarques sur le déroulement du groupe de réflexion du 21 novembre

Cette troisième séance a permis aux participants de formuler de nombreuses propositions à différents niveaux d'intervention, et pour les différents champs artistiques concernés, qui permettent de compléter les propositions énoncées lors de la seconde séance du 24 octobre.

Synthèse des propositions

Comme lors de la seconde séance, les propositions ont été articulées à partir des constats formulés par abcd concernant les conditions d'émergence de la scène artistique du Grand Lyon.

Conditions intellectuelles, formations

- Proposer des **bourses** pour les post-diplômes des élèves en école artistique, y compris et surtout ceux qui ont lieu à l'étranger.
- Mettre en place des **associations d'anciens élèves** des écoles artistiques, voire une seule association regroupant tous les anciens élèves des formations sur l'agglomération. Il serait également intéressant **d'étendre les coopérations avec des écoles non artistiques** présentes sur l'agglomération, comme ce que fait l'Ecole des Beaux-arts avec l'ENS.
- Créer des **temps de rencontre** à destination des jeunes artistes pour lesquels la formation continue est essentielle. Cette préoccupation rejoint celle de l'accompagnement des artistes, à travers la mise en place progressive de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Créer les conditions d'un débat et de rencontre par la **mise en œuvre d'un lieu dédié à la scène sur le territoire métropolitain**. Il ne s'agit pas nécessairement de créer un lieu physique, peut être l'organisation de rencontres thématiques, des publications régulières.
- Encourager la **collaboration entre les galeries et les institutions**. Il ne s'agit pas tant de proposer un soutien financier continu aux galeristes que d'assurer une reconnaissance de leur travail, qui devrait être relayé par les institutions sur le territoire de l'agglomération. Un soutien financier pourrait plutôt être apporté sous forme de projets mixtes, par exemple à travers l'organisation d'expositions communes institution- galerie.
- Ne **pas confondre action culturelle et recherche artistique**, comme trop souvent les responsables municipaux sont souvent tentés de le faire aujourd'hui. Il est nécessaire de soutenir les deux aspects de la création artistique et donc ne pas seulement privilégier le soutien à l'événementiel, au visible. En ce sens, il pourrait être intéressant de mener à nouveau des **actions de sensibilisation des élus**, avec des visites comme le faisait par exemple la DRAC il y a quelques années.

Conditions matérielles

- **Recenser les friches industrielles** présentes sur le territoire et examiner pour chacune d'elles les conditions d'occupation provisoire par des ateliers/lieux de travail. Dans la majorité des cas, les friches doivent être occupées sur des temps longs : plutôt 10 ans que 3 ou 4 ans.
- Développer une **politique d'ateliers d'artistes forte**, plutôt que de se contenter de friches. Ces ateliers doivent être à destination à la fois d'artistes lyonnais et d'artistes non-lyonnais, des étrangers notamment.
Ces ateliers ne doivent pas être des ateliers-logements (ou alors on risque une installation dans la durée). Il faut **privilégier les espaces de production** (avec possibilité de proposer aux artistes un fonds de matériel à disposition).
Voir à ce propos les cas de Marseille et Nantes où les villes ont développé une politique volontariste d'installation des artistes sur leur territoire.

- Offrir des **moyens de fonctionnement adaptés aux institutions** et ne pas tomber dans le défaut (souvent observé) des collectivités de ne vouloir financer que les dépenses d'investissement. La dotation de moyens de fonctionnement adéquats permettrait notamment de profiter de lieux aujourd'hui sous-utilisés, et notamment les lieux de diffusion. Ceux-ci pourraient par exemple être utilisés comme lieux de travail s'il était mis à disposition le personnel technique nécessaire à cette utilisation.
- **Unifier le mode de gestion juridique des salles** de l'agglomération pour optimiser leur utilisation et ne pas être limité par les contraintes juridiques liées à certains statuts particuliers (DSP, régie directe, régie autonome, ...).

Conditions économiques

- Développer un **plateau de recherche de mécénat commun** aux différentes institutions de l'agglomération (ce qui permettrait de bénéficier de la visibilité de ces institutions) et réinjecter l'argent public ainsi dégagé sur des projets non liés aux institutions. Il pourrait s'agir d'une **Fondation pour le mécénat** à l'échelle du Grand Lyon. Des institutions comme les Célestins ou la Biennale pourraient ainsi être plus proches de l'économie privée, du fait de leur visibilité et de leur notoriété. Cette Fondation pour le mécénat pourrait également **chercher des financements pour les compagnies** qui ne savent pas nécessairement comment faire pour trouver des mécènes.
- **Soutenir les premiers projets** des artistes (premières expositions, première diffusion, ...), en accompagnant par exemple le travail des étudiants dans le cadre de leur premier projet professionnel, comme c'est le cas au niveau de la Région pour les artistes plasticiens. C'est en leur **offrant une visibilité** qu'on aide ces artistes dans leurs premiers projets.
- Créer un **fonds de soutien** pour que les compagnies puissent aller se produire dans les grands festivals et les grands lieux de diffusion nationaux voire internationaux selon le champ artistique concerné (Paris, Avignon, ...).
- Soutenir la **présence des galeries dans les foires internationales**, et par conséquent le travail des artistes qu'elles représentent. Cette visibilité des galeries est en effet essentielle pour encourager les artistes à rester dans la métropole lyonnaise puisqu'elle signifie pour eux la possibilité de trouver sur le territoire des galeries qui leur garantissent la présentation de leur travail « à l'extérieur ».
- Soulager les artistes du **poids de la production** d'un spectacle en montant par exemple des **bureaux de production** au sein des institutions pour aider les jeunes compagnies à financer leur projet et à le diffuser, comme cherchent à le faire les Subsistances. Les artistes, surtout pour leurs premières créations, n'ont souvent pas les compétences pour aller chercher les financements. Des bureaux de production indépendants existent, mais l'institution a la légitimité, la notoriété pour proposer un projet, et les recherches de financement lui sont plus aisées. Certaines institutions pourraient être un **relais spécifique** dans leur domaine d'action. 2 personnes à temps plein dans une institution peuvent ainsi se charger de cette recherche et épauler les artistes dans la conception de leur projet.

Conditions de visibilité et de mobilité

- **Collaborer étroitement avec la presse** en soignant le relationnel avec les journalistes. Cependant, la presse fonctionnant principalement sur l'événementiel, il n'est pas possible de s'en satisfaire.
- Créer un journal ou site Internet de la création contemporaine destinée à promouvoir la création auprès des publics (type O2 à Nantes). Un projet existe au niveau régional de création d'une revue, mais la **création d'un support propre au Grand Lyon et regroupant les différents champs artistiques** serait essentielle. Internet est complémentaire de la presse, la mise en place d'un site internet remplirait surtout un rôle informatif.

**- Réunion de présentation des réflexions du groupe de travail,
mardi 13 février 2007 -**

Lieu : Grand Lyon

Participants à la réunion du 13 février

Emmanuel	Arlot	Grand Lyon
Géraldine	Bénichou	Théâtre du Grabuge
Cathy	Bouvard	Les Subsistances
Jacques	Damez	Galerie le Réverbère
Véronique	Frank	Agence abcd
Pierre	Franqueville	Agence abcd
Jocelyne	Gazagnes	Ville de Caluire et Cuire
Julie	Grange	Compagnie MPTA
Anne	Grumet	Ville de Lyon
Vincent	Schmitt	Institut d'Art contemporain
Raymond	Terracher	Ville de Villeurbanne
Joseph	Paillard	Là Hors de
Patrice	Béghain	Ville de Lyon
Jacky	Darne	Ville de Rillieux-la-Pape

Le déroulement de la séance du 13 février

Cette dernière réunion de présentation a permis de présenter la synthèse générale des réflexions et propositions formulées lors des séances du groupe de réflexion, et de proposer la lecture d'abcd de la problématique posée.

Cette présentation par abcd a été suivie d'un certain nombre de réactions. Les élus présents ont ainsi pu exprimer leur analyse et les éléments marquants de ces séances du groupe de réflexion.

Synthèse des discussions

- **La question des objectifs : « pourquoi agir ? »**

Plusieurs participants ont relevé que la question des objectifs fixés au développement de la scène artistique n'avait pas été abordée lors des séances du groupe de réflexion.

En effet, la question posée au groupe de réflexion partait du postulat qu'il était souhaitable de développer une scène artistique renforcée sur le territoire du Grand Lyon. La problématique était celle des conditions de développement de cette scène artistique, donc du « comment » et non pas du « pourquoi ».

Si tel n'était pas l'objet du groupe de réflexion, le passage qui y a été fait de l'emblème à la définition de champs d'intervention possibles pour le développement artistique sur le territoire du Grand Lyon appelle l'expression de finalités sociales et politiques, et l'énoncé d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Il appartient désormais aux politiques de proposer et de déterminer des priorités d'objectifs et d'actions suite au travail du groupe de réflexion.

L'explicitation des objectifs du développement culturel d'un territoire permettra de poser les critères d'évaluation nécessaires pour mesurer les résultats de chaque action mise en œuvre à l'aune des objectifs poursuivis.

De même, le fait que la question des publics n'ait pas été abordée ne signifie pas qu'elle ne soit pas une préoccupation centrale des participants au groupe de réflexion, mais bien que tel n'était pas le sujet de ces séances.

Pour appuyer la prise de décision politique, un observatoire des pratiques artistiques et culturelles permettrait d'avoir des données quant au public, ses habitudes et ses demandes.

- **Devenir un pôle de compétitivité « culture »**

Les compétences attendues pour le Grand Lyon ont été définies par le groupe de réflexion sous l'angle de **l'animation** et de **la coordination**.

Le Grand Lyon pourrait ainsi se fixer comme cadre celui de devenir un **pôle de compétitivité « culture »** reconnu au plan national, à l'image des pôles de compétitivité relatifs à la santé, aux nanotechnologies, etc.

Comme l'a rappelé Jacky Darne, le principe même du pôle de compétitivité est de chercher à créer des partenariats et à mettre en place des réseaux entre les différents modes et systèmes de création.

La fonction du pôle de compétitivité est multiple :

- coordonner acteurs et producteurs,
- mutualiser les outils,
- assurer une communication commune,
- lier recherche et enseignement,
- observer les points forts et les faiblesses des acteurs et des actions afin de dégager les améliorations possibles,
- assurer l'attractivité des territoires.

Cette image du pôle de compétitivité semble pertinente puisque la plupart des personnes présentes ont rappelé qu'elles n'attendaient pas du Grand Lyon qu'il prenne en charge une compétence globale dans le champ culturel, mais plutôt que son intervention se concentre sur les notions de mise en réseau, de travail sur la transversalité entre pratiques artistiques et professionnelles, de développement des échanges entre grandes agglomérations nationales et internationales. Autre exemple, les relations avec des institutions nationales de la culture, tel Culture France (ex-AFAA), pourraient être gérées par le Grand Lyon.

Par ailleurs, la proposition de **l'emblème « résider »** a été retenue par Patrice Béghain comme **pertinente**, d'autant plus que la candidature Lyon 2013 soutient la même approche.

- **Sensibiliser et accompagner les élus des communes**

Une des préoccupations importantes lors de cette réunion de synthèse a été la nécessité de faire partager l'analyse du groupe de réflexion aux élus des communes, qui peuvent être davantage attirés par le soutien des événements culturels que par celui d'actions de développement culturel moins visibles sur le moyen et long terme.

Un débat a opposé ceux qui constatent une dégradation de l'implication des élus en ce qui concerne les projets de développement culturel à ceux pour qui, au contraire, de grands

progrès ont été réalisés en termes d'appropriation de la problématique culturelle par les responsables politiques, avec un développement des pratiques culturelles rendu possible par des arbitrages très favorables pour la formation et la diffusion artistique.

Dans tous les cas, la complexité des choix à réaliser en matière culturelle incite à penser que les élus sont demandeurs d'accompagnement pour arbitrer leurs choix de financement de la culture, et ce encore davantage dans des « petites » communes où la possibilité d'action des pouvoirs publics locaux est moindre que dans une commune plus importante pouvant multiplier les types d'intervention dans le champ culturel et artistique. C'est pourquoi la mise en place d'un espace d'échanges entre acteurs culturels et élus des petites communes est tout particulièrement importante.

Le Grand Lyon pourrait animer un espace d'échanges de ce type afin d'aider les élus dans leur mise en place de politique culturelle.

- **La nécessité d'études complémentaires**

Un consensus est apparu lors de la réunion autour de la nécessité de mener des études complémentaires pour mesurer faisabilité des actions proposées par le groupe de réflexion.

- Par exemple la proposition de créer une **fondation pour le mécénat** est à approfondir, d'autant plus que la mutualisation dans ce domaine est complexe (une entreprise mécène cherche à être identifiée à une manifestation, un art spécifique). Mais la question du mécénat peut également être entendue au sens large à travers la mise en place de partenariats, d'échanges de compétences entre acteurs économiques et acteurs culturels. Un groupe de travail spécifique concernant cette question pourrait être mis en place afin d'esquisser l'objet et le mode de fonctionnement d'une telle fondation.
- En ce qui concerne la proposition de créer un **site Internet dédié à la culture** à l'échelle du Grand Lyon est apparu le souci de ne pas multiplier les sites Internet, et la nécessité de rassembler les différents acteurs (à l'image du portail économique du Grand Lyon). Ainsi un portail culturel commun aux communes du Grand Lyon pourrait être le point de départ d'une visibilité plus forte de l'offre culturelle sur le territoire. Une étude de faisabilité concernant cette proposition devra également être menée.
- Un travail en coordination avec les services économiques et urbanisme du Grand Lyon devrait permettre de déterminer la faisabilité de la proposition relative à l'utilisation des **friches**.
- La proposition d'**observatoire des pratiques artistiques et culturelles** doit également être approfondie, afin d'en déterminer l'échelle territoriale, l'échelon régional paraissant plus pertinent à certains des participants. De même, l'objet de cet observatoire pourrait également être élargi à l'offre artistique et au travail avec les territoires. Il s'agirait en ce cas d'un observatoire de la demande et de l'offre culturelle : artistes, publics et institutions. Pourraient également être inventoriées les politiques culturelles de chaque commune au sein de ce même observatoire. Un tel observatoire pourrait être un outil performant pour orienter les politiques culturelles, à l'image de l'observatoire du logement pour arbitrer la politique à mener en matière de logement.
- La question des **relations avec les autres territoires de la culture** devra être prise en compte lors de ces analyses de faisabilité, interrogeant notamment l'articulation des compétences entre les différentes collectivités (par exemple l'insertion professionnelle relève de la Région et en cela un partenariat serait à mettre en œuvre avec les

écoles d'art, pour lequel le Grand Lyon pourrait être médiateur). De même, les objectifs des différents acteurs publics de la culture, et donc de leur soutien potentiel aux différentes propositions du Grand Lyon devront être observés.

- La question de **l'articulation de la scène artistique avec la scène virtuelle** est également un champ de réflexion qu'il conviendrait d'approfondir.